

Ottawa veut centraliser l'économie

Le projet définit la notion de société distincte pour le Québec

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT fédéral a dévoilé hier son plus ambitieux objectif de la prochaine ronde constitutionnelle : devenir maître à bord de la barque économique canadienne.

Ottawa a en effet en tête une nouvelle union économique qui verrait les provinces renoncer à une large part de leur marge de manoeuvre individuelle en échange d'une plus grande voix au chapitre des politiques économiques pan-canadiennes.

Ce projet qui est la clé du plan constitutionnel présenté par le premier ministre Brian Mulroney entraînerait un vaste remue-ménage entre Ottawa et les provinces. Il pourrait en théorie, ont confirmé hier des hauts fonctionnaires provinciaux et des experts, avoir des répercussions sur des activités aussi précises que celles de la Caisse de Dépôt ou le budget provincial ontarien ou encore la façon de percevoir la TPS.

« Tout le monde dit qu'il veut une union économique, même Jacques

Parizeau », a répondu le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark pour expliquer l'orientation que son gouvernement a choisi de donner au débat constitutionnel de l'après-Meech.

Comme promis, le gouvernement fédéral a déposé hier à la Chambre des communes son plan pour renouveler le fédéralisme. Un lancement qui rendait manifestement les ténors du gouvernement nerveux. « Nous demandons aux Canadiens de réagir calmement et raisonnablement », a imploré le ministre Clark dès le début de sa conférence de presse.

Intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, le document comporte un ensemble de 28 propositions, y compris la reconnaissance de la société distincte et du rôle du Québec dans sa protection et sa promotion dans le corps de la Constitution et dans la Charte des droits, le droit à l'autonomie gouvernementale pour les autochtones et un projet de Sénat élu.

Ottawa se trouve ainsi à définir la nature de la société distincte pour le Québec, plus précisément en l'identifiant à la langue. Le premier minis-

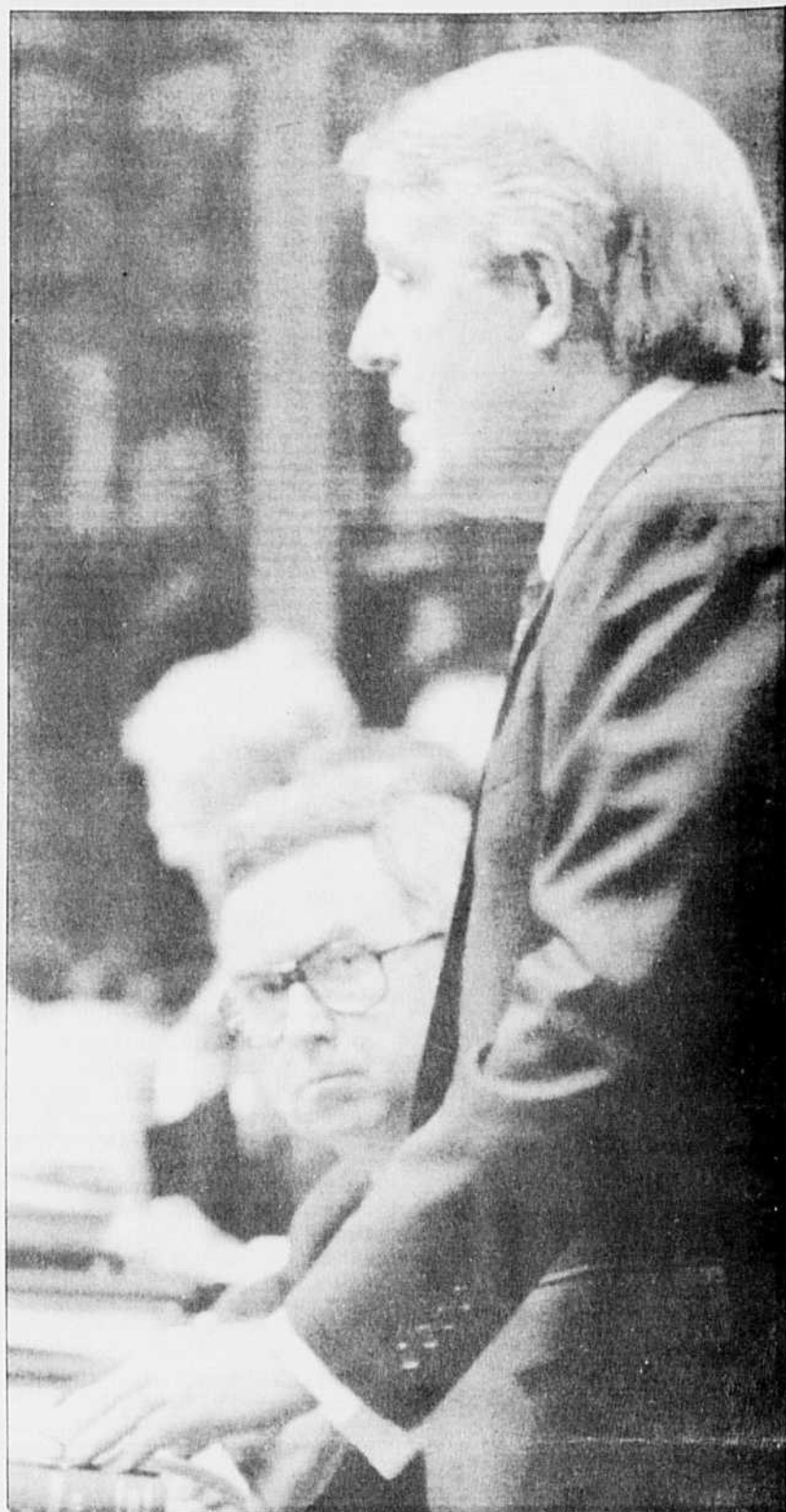
tre du Québec, Robert Bourassa a toujours prétendu que définir cette notion c'était la limiter.

Le document répond par ailleurs du bout des lèvres aux rapports Allaire et Bélanger-Campeau. Au total, Ottawa est disposé à céder ses pouvoirs dans sept champs de compétence, dont seule la formation de la main-d'oeuvre n'est pas d'intérêt secondaire. La liste des secteurs d'activités que le gouvernement fédéral est prêt à évacuer se résume pour le reste au tourisme, à la foresterie, aux mines, aux loisirs, au logement et aux affaires municipales.

Comme prévu, le gouvernement fédéral est résolu à demeurer le principal maître-d'oeuvre en culture et communications. Son document ouvre la porte à certains aménagements administratifs dans le secteur de la culture, mais à l'exclusion de toutes les institutions nationales. En communications, les provinces, promet-on, seront associées de plus près aux travaux du CRTC.

Mais c'est le projet d'union économique qui comporte les éléments les plus ambitieux. « Ce document

Voir page A-4: Ottawa



Le premier ministre Brian Mulroney a livré, hier, aux Communes, sous le regard attentif du ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, son discours sur le nouveau plan de réforme du pays.

Québec s'impose le silence

Guy Bélanger parle d'un « marché de dupes »

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec n'a offert hier aucune réaction aux propositions fédérales sur l'avenir du Canada. Ce n'est que cet après-midi que le premier ministre Robert Bourassa, après avoir consulté son conseil des ministres, exposera à la presse ses premiers commentaires.

Une consigne du silence avait été donnée aux députés hier matin. Mais le mot d'ordre a vite été contourné. Le député libéral nationaliste Guy Bélanger a déclaré que ce document était à son avis « un piège à cons, un

marché de dupes », une proposition « indéfendable » au Québec. Le Parti québécois quant à lui soutient que le texte fédéral est moins que Meech et plus centralisateur que ce que l'ancien premier ministre Pierre-Elliott Trudeau aurait osé faire (voir autre texte).

Le ministre des Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard, a expliqué que ce « document complexe » était toujours à l'étude par ses services. « Nous avons des points d'interrogation. Nous voulons être sûrs d'avoir une bonne compréhension du document », dit-il. Le ministre affirme en avoir reçu un exemplaire seulement lundi soir vers 21 heures.

Profitant des travaux de la commission chargée d'évaluer les offres fédérales, convoquée en après-midi pour la première fois depuis le 5 septembre, les péquistes ont vainement tenté de tirer les vers du nez du ministre. Les Québécois vont connaître la réaction des premiers ministres de toutes les autres provinces, disait Mme Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi. Ils ont le droit de savoir ce qu'en pense leur propre gouvernement.

Le ministre Rémillard n'a pas sourcillé. Il a saisi la commission du contenu des propositions en déposant une copie du document. Son analyse

Voir page A-4: Québec

Chrétien inquiet pour les autres Canadiens

OTTAWA (PC) — Le chef libéral Jean Chrétien promet de se battre pour que le concept de société distincte ne réduise pas les droits des autres Canadiens. Le Parti libéral du Canada a réagi avec prudence hier au cahier de propositions constitutionnelles rendu public par le gouvernement fédéral, mais M. Chrétien s'est engagé à s'assurer que la reconnaissance du caractère distinct du Québec dans le corps de la Constitution ne modifie pas les droits que la Charte canadienne garantit aux autres Canadiens.

« Jamais nous n'accepterons une réduction des droits aux dépens de tous les citoyens du pays, a déclaré le leader du PLC dans son discours de réplique à la Chambre des communes. A première vue, je ne sais pas quelles sont toutes les conséquences de cela. C'est une question de jargon et d'opinion légale », a-t-il fait valoir en rappelant que la commission constitutionnelle dispose de cinq mois pour trouver les mots pour le dire.

« Nous n'accepterons pas de changements qui amèneront la division du Canada en deux. Nous sommes en faveur d'un gouvernement national fort », a-t-il ajouté.

Au cours de sa prestation en Chambre, M. Chrétien s'est adressé aux Québécois qui, a-t-il soutenu, n'auraient jamais pu arriver à leur

Voir page A-4: Chrétien

Bouchard rejette tout d'un revers de la main

OTTAWA (PC) — Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, estime que Brian Mulroney qui affichait naguère une ouverture d'esprit peu commune à l'endroit du Québec, s'est transformé « sous l'influence des anglophones » en « loup drapé dans la peau du mouton ».

Ancien conseiller constitutionnel et ami personnel, le chef du Bloc québécois n'a rien trouvé de positif à dire hier sur le cahier de propositions constitutionnelles déposé à froid à la Chambre des communes par le gouvernement : « Au moins avec Pierre

Trudeau, on savait que c'était un loup. »

« C'est à l'évidence un recul pour le Québec, a affirmé M. Bouchard en conférence de presse. Ça n'a rien à voir avec ce que la Commission Bélanger-Campeau recommandait pour modifier la Constitution canadienne. »

Rien ne trouve grâce au regard scrutateur des indépendantistes québécois :

■ clause nonobstant : tentative du gouvernement fédéral d'en réduire l'utilisation, « recul clair »;

■ pouvoir économique : centralisation outrancière et inacceptable des pouvoirs économiques, « une percée centralisatrice comme on n'en a jamais vue »;

■ Sénat : sans répartition numérique, l'Ouest canadien fera valoir ses

Voir page A-4: Bouchard

McLaughlin craint un recul social au Canada

OTTAWA (PC) — Le Nouveau Parti démocratique appuie la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise mais craint que l'union économique ne se traduise par une nouvelle ronde de privatisations et n'affaiblisse certaines classes sociales.

Comme son vis-à-vis libéral Jean Chrétien, Mme Audrey McLaughlin, le leader du NPD, a réservé pour plus tard une analyse détaillée du cahier de propositions constitutionnelles rendu public hier par le gouvernement. Elle déplore cependant qu'Ottawa n'ait

pas retenu la suggestion du premier ministre néo-démocrate de l'Ontario, M. Bob Rae, d'inclure une charte sociale dans la Constitution.

« Il existe un certain nombre d'éléments qui sont potentiellement inquiétants et qui démontrent que ce gouvernement possède une vision de l'avenir du Canada très différente de la nôtre — de droite en fait — et que la majorité des Canadiens ne partagent pas », a affirmé le leader néo-démocrate en Chambre.

Le NPD applaudit à l'abolition des entraves au commerce inter-provincial, mais s'interroge sur ses répercussions pratiques sur la libre circulation des biens et services, le statut des sociétés d'État provinciales, les programmes locaux de création d'emplois, les programmes d'égalité dans l'emploi pour les femmes et les

Voir page A-4: McLaughlin

L'Irak ne cède pas sur la libération des envoyés de l'ONU

d'après Reuter et AFP

NATIONS UNIES — L'Irak a donné son accord sans conditions pour le survol du territoire irakien par les inspecteurs de l'ONU chargés d'enquêter sur les armements de destruction massive, a déclaré hier l'ambassadeur de Grande-Bretagne aux Nations unies, Sir David Hannay.

En revanche, aucun progrès n'a été enregistré sur le problème des experts onusiens retenus à Bagdad pour avoir refusé de remettre des documents sur le programme nu-

cléaire irakien qu'ils ont saisis hier.

Ce problème, le Conseil de sécurité a demandé la libération immédiate des inspecteurs, a déclaré l'ambassadeur de France, M. Jean-Bernard Mérimée.

Ces inspecteurs doivent être immédiatement libérés et laissés libres d'emporter tous les documents qu'ils jugent utiles, a-t-il dit en formulant le ferme espoir que les autorités irakiennes se conformeront à cette décision.

Le Conseil de sécurité avait donné à l'Irak jusqu'à hier après-midi pour

fournir un engagement écrit concernant le survol du pays par les équipes d'inspection de l'ONU.

Dans le cas contraire, le recours à la force pourrait être la seule option restante, avait déclaré Jean-Bernard Mérimée.

Les États-Unis ont décidé d'envoyer près de 100 missiles Patriot et environ 1300 soldats aujourd'hui en Arabie saoudite, a indiqué hier un haut responsable du Pentagone ayant requis l'anonymat.

Les missiles partiront d'Allemagne, a-t-on précisé de même source.

Durant la journée, hier, le Conseil de sécurité avait lancé un ultimatum de quelques heures à l'Irak pour la libération de tous les experts de l'ONU actuellement retenus à Bagdad et pour l'obtention d'une acceptation écrite du survol de son territoire par des hélicoptères des Nations unies.

Le président en exercice du Conseil de sécurité, l'ambassadeur de France Jean-Bernard Mérimée, avait rencontré son homologue irakien, M. Abdul Amir Al Anbari, pour l'avertir que le Conseil attendait de son pays qu'il se conforme à ces exi-

gences d'ici sa prochaine réunion de consultation prévue l'après-midi.

Depuis hier matin à Bagdad, une équipe d'experts nucléaires de l'ONU ne peut descendre d'un autobus stationné devant un bâtiment dans lequel ils auraient mis la main sur des documents concernant l'organigramme du programme nucléaire irakien et l'achat de matériel à l'étranger.

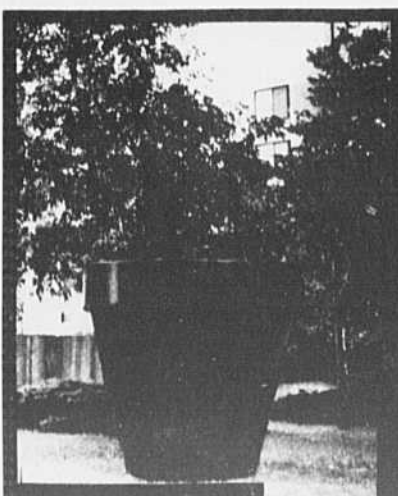
L'Irak accuse le chef de la mission d'inspection de l'ONU retenue à Bagdad d'être un agent de la CIA.

« D'après nos informations, cet

homme est un agent de la CIA », a déclaré le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, au sujet de l'Américain David Kay, dont l'équipe de 45 experts nucléaires est retenue par 60 soldats irakiens à Bagdad.

L'ancien ministre des Affaires étrangères, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse, a affirmé que David Kay s'était « pris pour Rambo », racontant des menaces flagrantes lors de communications satellite avec des réseaux télévisés américains.

Voir page A-4: L'Irak



Réunions publiques

Visionnements de vidéos

Discussions sur:

"Art et espace public"

"Le travail des artistes"

en collaboration avec **LE DEVOIR**

LES JEUDIS DES CENT JOURS

DEMAIN À 20 HEURES
2.50 \$

3 OCTOBRE À 20 HEURES
2.50 \$

JOSEPH BRANCO, artiste.
BARBARA CLAUS, artiste
SYLVIE PARENT, conservatrice de Visions 91

MELVIN CHARNEY, artiste
CLAIRE GRAVEL, critique et historienne d'art

CIAC

Centre International

d'Art Contemporain

3576, av. du Parc

Les Galeries du Parc 4306

Montréal, Qc, H2X 3P9

info.: 288.0811

LES CENT JOURS D'ART EMPOURNAI

CrownVie

LE PROJET DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Moins que Meech et plus centralisateur que sous Trudeau, selon le PQ

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES PROPOSITIONS fédérales représentent moins que ce qui était contenu à l'entente du lac Meech, elles constituent « le projet le plus centralisateur que le Canada ait connu » — « Trudeau n'a même pas osé aller si loin » —, et réduisent à un état « fantomatique » la souveraineté culturelle chère au premier ministre Robert Bourassa.

C'est en ces termes que le porte-parole péquiste en matière constitutionnelle, le député Jacques Brassard, a réagi au dépôt hier du document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, livrera ses commentaires ce matin en conférence de presse.

En conséquence, le gouvernement du Québec devrait refuser de participer au processus qui vient d'être

enclenché, soutient M. Brassard. Il devrait dire à Ottawa que son projet n'est pas acceptable : « Ne comptez pas sur nous, votre salade est indigeste ». Et enclencher dans les plus brefs délais un référendum sur la souveraineté.

Le député de Lac-Saint-Jean affirme que les cinq conditions dites incontournables du Québec dans l'accord du lac Meech ne se retrouvent pas toutes dans le document fédéral. On se rappelle que le ministre Gil Rémillard a encore répété, en juin dernier lors de l'adoption de la loi 150, que le respect des cinq conditions du Québec était « un prérequis essentiel » à toute réforme constitutionnelle.

Au premier chef, la clause de société distincte, telle que libellée dans le document fédéral « a une portée moindre » que celle prévue à l'accord du lac Meech, dit M. Brassard. D'une part parce que, placée dans la Charte des droits, elle ne pourra pas

être utilisée pour interpréter l'ensemble de la Constitution. D'autre part, parce qu'en définissant la société distincte, on limite sa portée à la langue, la culture et le Code civil.

Le député rappelle qu'en 1987, lorsque le ministre Rémillard défendait le concept de la société distincte devant ses collègues, il insistait pour que l'on ne « restreigne pas les caractéristiques essentielles du Québec ». « Nul doute que la langue française constitue un trait déterminant de cette spécificité. Mais elle comporte d'autres composantes aussi fondamentales que la culture, les institutions politiques, économiques, sociales et juridiques », disait-il.

M. Brassard pense que le Québec n'est pas mieux servi pour les autres conditions : le droit de veto du Québec sur les modifications aux institutions fédérales n'est pas là; ni la nomination de trois juges québécois à la Cour suprême; les pouvoirs du Québec en immigration sont consti-

tutionnalisés, c'est vrai; mais la limitation du pouvoir fédéral de dépenser est très mal balisée, les restrictions ne portant que sur les nouveaux programmes et seulement les programmes cofinancés.

Pour le porte-parole péquiste, le projet fédéral est très centralisateur, surtout sur le plan économique. Les modifications proposées font en sorte que le gouvernement central pourrait « faire à peu près n'importe quoi sous prétexte que ce serait utile pour gérer l'union économique canadienne ». Ce qui est « à mille lieues, pas sur la même planète que le rapport Allaire », lequel étant devenu la position officielle du Parti libéral du Québec recommande de décentraliser l'exercice des pouvoirs.

Quant à la culture, plutôt que de reconnaître Québec comme maître d'oeuvre en matière culturelle — ce que souhaite M. Bourassa —, Ottawa « conserve la main haute sur l'ensemble des grandes institutions fé-

dérales », de Radio-Canada (que le ministre des Communications du Québec Lawrence Cannon propose de rapatrier sous la coupe québécoise) au Conseil des arts.

Le vice-président du parti, M. Bernard Landry, croit pour sa part que « l'obsession de la symétrie » qui imprègne le document fédéral « rend impossible toute opération sérieuse avec le Québec ». « C'est une tentative extrêmement compliquée de nier une chose très simple : l'existence du peuple et de la nation québécoise ».

Dans un entretien, M. Landry soutient que ces propositions « ne corrigent pas l'injustice de 1982 ». La Cour suprême, dit-il, « va avoir encore le droit de défaire toutes nos lois ». D'autant plus que le recours à la clause « nonobstant » est rendu plus difficile. Pour soustraire une loi à l'application de la Charte, comme l'a fait Québec pour adopter la Loi 178, toute législature devra obtenir l'ap-

pui de 60 % des députés. Mathématiquement, dit M. Landry, un gouvernement pourrait se trouver dans une situation où il ne pourra pas réunir une telle majorité, ce qui pourrait l'empêcher « de faire des choses essentielles à la protection et à l'épanouissement du Québec ».

Le chef du Parti Égalité, M. Robert Libman, estime pour sa part que le document fédéral est « un pas intéressant et constructif » dans la bonne direction. Son parti demeure toutefois « extrêmement inquiet par l'impact possible de la clause de la société distincte sur les droits individuels ». « Les minorités du Québec sont parmi les plus ardents Canadiens du pays, écrit-il dans un communiqué. Nous ne pouvons mettre leurs droits en jeu. » M. Libman souhaite que les mois de discussions à venir permettent de mieux définir la portée de cette clause et mettre en place des mécanismes pour que ces droits soient protégés.

Un rejet instantané des Jeunes libéraux

Pierre O'Neill

APÔTRES inconditionnels du rapport Allaire, les Jeunes libéraux estiment que les propositions constitutionnelles d'Ottawa ne conviennent pas aux aspirations nationalistes des Québécois et ils les rejettent.

Président de la commission jeunesse du PLQ, M. Mario Dumont a indiqué hier au DEVOIR qu'il suffit d'une analyse sommaire du document dévoilé par M. Mulroney pour comprendre que les libéraux n'y trouveront pas leur compte.

Après avoir consulté des membres de son exécutif et s'être mis à l'écoute des réactions parvenues au secrétariat du parti, M. Dumont en est venu à la conclusion que l'écart est considérable et que les militants de la base espèrent vivement que leur chef, M. Bourassa, ne tardera pas à replacer le débat dans la perspective de la protection des intérêts supérieurs du Québec.

« Si on fait un parallèle entre les propositions fédérales, le rapport Allaire, le rapport de la Commission Bélanger-Campeau et même l'entente du lac Meech, il n'y a aucune commune mesure. Ce n'est pas du tout de la même étoffe. Si on sort la chair du document, si l'on décortique et que l'on met cela à côté du rapport Allaire, l'on se rend compte qu'il n'y a aucune correspondance. Ils ont un sérieux brouhaha à faire pour combler le fossé ».

Ainsi, le document Clark se déclare disposé à reconnaître la compétence exclusive des provinces et à discuter avec elles de la meilleure façon d'exercer son rôle dans les do-

maines du tourisme, de la foresterie, des mines, des loisirs, du logement et des affaires municipales. Or, Mario Dumont note le caractère imprécis du texte et s'étonne que les bonnes intentions d'Ottawa réfèrent à des secteurs de compétences déjà reconnues aux provinces.

À ce chapitre du rapatriement, le rapport Allaire revendique la pleine souveraineté du Québec dans les onze champs de compétence qui lui sont exclusifs de par la Constitution de 1867 et dans onze autres secteurs non spécifiquement énumérés dans la Constitution canadienne, ainsi que dans certains domaines actuellement à juridiction partagée ou à compétence fédérale exclusive.

Le président des Jeunes libéraux ne voudrait pas qu'on lui reproche de juger trop sévèrement trop vite. Il reconnaît que le processus de consultation qu'amorce aujourd'hui le comité mixte, sous la présidence de Claude Castonguay, pourrait aboutir à des modifications, à une « bonification » du document Clark. Suffisamment pour rendre le paquet acceptable au Québec ? Il ne l'exclut pas, mais il en doute.

Cela dit, Mario Dumont rappelle encore que le rapport Allaire prévoyait soumettre les offres d'Ottawa seulement dans l'hypothèse où elles respecteraient l'essentiel du projet de réforme du PLQ. Or, il n'hésite pas à convenir que le document Clark ne comble pas cette attente.

La place considérable qu'occupent les Jeunes libéraux au sein du parti oblige M. Bourassa à tenir compte de leur avis, avant de prendre position sur les offres fédérales.



Un passage des propositions fédérales semble fort amuser Gil Rémillard, le ministre québécois des Affaires gouvernementales, et le député Michel Benoit.

Mieux que Meech, soutiennent les francophones hors Québec

Maurice Girard

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Les francophones hors Québec font bon accueil au cahier de 28 propositions constitutionnelles déposé hier par le gouvernement et ils sont heureux que le gouvernement fédéral conserve son autorité sur le secteur des communications.

« C'est un pas de plus que le lac Meech, surtout dans sa formulation. C'est plus clair sur la définition des minorités », a soutenu hier le président de la Fédération des communautés francophones et acadienne, M. Raymond Bisson.

« Nous avons raison d'avoir certaines préoccupations, surtout lorsqu'on parle de dévolution du pouvoir. On est content que le gouvernement fédéral retienne ses responsabilités quant à Radio-Canada et au niveau des communications », a-t-il déclaré.

M. Bisson n'ose dire explicitement qu'il s'oppose à ce que le Québec obtienne compétence exclusive dans le domaine des communications et qu'il mène à terme son désir de fusionner Radio-Canada et Radio-Québec. « Ce qui est important, c'est que tout le dossier des communications et culturel reste le plus ancré possible au niveau fédéral parce que les provinces qui nous concernent n'ont pas toujours fait preuve de grande volonté dans ce dossier-là », dit-il.

Ce qui plaît surtout au porte-parole des minorités francophones, c'est l'esprit dans lequel le gouvernement a rédigé son document. « Les propositions s'inscrivent à l'intérieur d'une grande volonté d'assurer l'unité nationale. C'est très intéressant », dit-il.

M. Bisson s'attarde particulièrement au concept de la dualité linguistique dans l'élection du nouveau Sénat, « qui vient d'être reconfirmé de façon un peu plus forte » et d'autres dispositions qui garantissent aux francophones la gestion de leurs écoles.

Par ailleurs, le député franco-ontarien à la Chambre des communes, M. Jean-Robert Gauthier (Vanier), soutient que ce cahier de propositions constitutionnelles comporte une faille : l'absence de la reconnaissance du concept des droits collectifs, si chers aux minorités hors Québec qui s'en servent pour réclamer droits et services.

Réactions prudentes de la plupart des provinces anglophones

Mais en Colombie-Britannique, Rita Johnson oppose un refus sans appel à la société distincte

Laurent Soumis

LES LEADERS politiques des provinces anglophones ont pour la plupart réagi hier avec beaucoup de prudence aux propositions constitutionnelles fédérales rendues publiques par le premier ministre canadien Brian Mulroney, selon les dépêches transmises par la *Canadian Press* et l'agence *Presse canadienne*.

Seul le premier ministre de la Colombie-Britannique, Mme Rita Johnson, en campagne électorale, a déclaré que le statut distinct de la société québécoise était inacceptable pour sa province.

En brisant le moratoire de 72 heures demandé par Ottawa aux provinces, Mme Johnson a déclaré que « le peuple de cette province n'acceptera aucun type d'arrangement qui don-

nerait un privilège à une province de ce pays ».

À Saint-Jean, le premier ministre terre-neuvien, M. Clyde Wells, a tenté de faire oublier sa participation dans l'échec de l'accord du lac Meech.

M. Wells a déclaré que son opinion n'était en réalité qu'une opinion sur 26 millions d'autres d'un bout à l'autre du pays.

« Je suis hors de cause dans tout cela sauf que je représente un nom qu'ils (les dirigeants fédéraux) trouvent pratique de citer pour lui attribuer le blâme de quelque chose, a-t-il dit. Ils n'ont pas à me persuader. Ils doivent plutôt persuader les deux tiers de la population canadienne qui n'ont pas voulu accepter la proposition (de Meech). »

« Ce sur quoi les Canadiens insisteront finalement, je crois, c'est l'é-

quité et l'équilibre », a dit M. Wells.

Il a en outre indiqué qu'il cultivait certaines inquiétudes, notamment sur le projet de réforme du Sénat et les additions suggérées à la Charte des droits, spécialement la reconnaissance du Québec en tant que société distincte.

À Winnipeg, le premier ministre Gary Filmon a qualifié les propositions fédérales de « bon premier pas ».

M. Filmon a dit : « Je pense que c'est un début qui répond aux préoccupations manitobaines de la dernière ronde de négociation ».

Cependant, il a indiqué qu'il ne souhaitait pas que la clause de la société distincte accorde de nouveaux pouvoirs au Québec.

À Toronto, le premier ministre ontarien Bob Rae a indiqué qu'il continuerait de réclamer l'enchaînement

des droits sociaux dans la Constitution.

Il a relancé l'idée d'une assemblée constituante pour faire approuver les futurs changements constitutionnels, mais a réitéré son appui à la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise.

« La discussion ne fait que commencer. Il y aura sûrement des améliorations apportées, venant des provinces et je crois que (notre) idée des droits sociaux vaut la peine d'être considérée », a déclaré hier M. Rae, à sa sortie de Queens Park.

Il a ajouté que la proposition fédérale devrait être approuvée par la population canadienne, non seulement par les premiers ministres. « Il faut que la population soit consultée », a-t-il dit.

Au Nouveau-Brunswick, le premier ministre Frank McKenna, qui

vient de remporter une élection triomphale, a indiqué qu'il préférerait attendre d'étudier le document fédéral avant de commenter.

Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Joe Ghiz, a déclaré que les propositions annonçaient une longue route à parcourir avant de réaliser la réunification canadienne.

Le premier ministre néo-écossais a qualifié de bon départ l'initiative fédérale et a souhaité que son contenu ne soit pas écarté de façon précipitée.

« C'est probablement la dernière chance de résoudre le problème de nos différences », a-t-il dit.

À Saskatoon, le premier ministre Grant Devine a admis avoir besoin de davantage de temps pour étudier les propositions constitutionnelles dévoilées, mais a déclaré voir d'un bon oeil l'approche prise par Ottawa.

Le chef conservateur de la Saskatchewan a indiqué que plusieurs personnes s'inquiètent au sujet du statut spécial que le Québec pourrait obtenir.

« Beaucoup de gens sont inquiets à ce sujet, mais c'est la même chose partout, a-t-il dit. Il y a des inquiétudes au Québec, et à l'extérieur du Québec. »

Au moment d'aller sous presse, hier soir, aucune réaction officielle n'était encore parvenue d'Alberta.

Turner, le seul libéral à applaudir

OTTAWA (PC) — Depuis qu'il a quitté la direction du Parti libéral, on ne le voit pas très souvent à la Chambre des communes. Il préfère laisser son successeur Jean Chrétien prendre tout l'espace disponible sur la scène politique fédérale.

Mais, hier, John Turner a fait exception. Il a pris place avec ses collègues libéraux, du côté de l'opposition. Mais dans son comportement, l'ex-chef libéral, partisan de l'entente du lac Meech, a manifesté une certaine indépendance d'esprit.

Au fait, M. Turner a été le seul député libéral à répondre à l'appel du premier ministre Brian Mulroney et à se joindre à la Chambre pour applaudir le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, pour le travail accompli.

Mercredi reproche à Ottawa d'avoir encore donné la priorité aux revendications du Québec

Catherine Leconte

« IL N'Y A rien pour nous là-dedans », se plaint le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Ovide Mercredi. C'est « encourageant, mais vague », dit Rosemarie Kuptana, présidente d'Inuit Tapirisat, l'organisation nationale des Inuit du Canada. « Une déception », dit Konrad Sioui, vice-président pour le Québec de l'Assemblée des Premières Nations.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'enchaînement dans la Constitution du droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale, tel que proposé hier par Brian Mulroney, n'a pas transporté d'enthousiasme les intéressés. Mais aucun ne parle de boycotter le processus qui s'engage.

M. Mercredi reproche à Ottawa d'avoir, « comme dans l'accord du lac Meech », donné la priorité aux revendications du Québec au lieu de les traiter sur un pied d'égalité avec celles des autochtones. « Le gouvernement fédéral dit au Québec : 'Vous pouvez avoir une société distincte', mais ils dit aux autochtones : 'Vous

pouvez avoir une autonomie gouvernementale si on réussit à la définir. »

Leur grande déception à tous, c'est que le gouvernement Mulroney a de toute évidence choisi de voir le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale comme un droit contingent et non pas inhérent.

C'est-à-dire que ce droit est « laissé au bon vouloir des législatures provinciales et fédérale », explique M. Sioui. Alors qu'il devrait être inscrit dans la Constitution comme un droit de la personne évident, au même titre que le droit de vote », dit Mme Kuptana, et ensuite les divers paliers de gouvernement pourraient en négocier des définitions variables avec les différents groupes autochtones concernés.

Car, poursuit Mme Kuptana, si ce droit est défini a priori dans la Constitution, « ça ne vaudra rien de bon pour personne, parce qu'en matière de gouvernement autonome, ce qui peut fonctionner pour les Indiens peut ne pas marcher pour les Inuit ».

Mais c'est quand même un exercice intéressant sur le fond, qui mérite qu'on se penche sur le contenu et

qu'on le décortique dans les jours qui viennent pour y trouver des éléments qui peuvent être positifs », nuance M. Sioui.

Aux termes de la proposition fédérale, la nature du droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale devra être définie dans la Constitution. Mais ce droit ne deviendra exécutoire qu'après une période d'un maximum de 10 ans à partir de la date d'adoption de la modification de la Constitution, période au cours de laquelle les gouvernements devront négocier des ententes avec les peuples autochtones pour préciser la nature et la portée de l'autorité conférée à ces derniers.

Le problème, dit M. Sioui, c'est que « en cas d'échec au bout de 10 ans, on retourne devant les tribunaux et on les laisse trancher : c'est un retour à la case départ ».

Raison de plus, vraisemblablement, pour participer bon gré mal gré au processus. « Pour le lac Meech, nous pouvions bloquer le processus », a déclaré Ovide Mercredi, mais cette fois, « nous devons travailler avec les premiers ministres

provinciaux comme Bob Rae (de l'Ontario) pour nous assurer que la définition n'est pas adoptée contre notre volonté ».

« J'ai bon espoir qu'en fin de compte, le gouvernement fédéral et les premiers ministres feront le bon choix et enchaîneront dans la Constitution le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale », affirme Mme Kuptana. Même si « ce sera un énorme travail de les convaincre ». Dix ans lui paraissent, à cet égard, un délai « raisonnable ».

De son côté, le porte-parole du Conseil national des Métis, Yvon Dumont, redoute que « si nous ne pouvons pas exercer nos droits devant les tribunaux avant la fin du délai de 10 ans, alors tous les pouvoirs pourraient avoir été transférés aux provinces d'ici là ».

Mais la perspective de l'enchaînement du droit dans la Constitution devrait selon lui être un puissant incitatif. « Je crois que chaque province va regarder l'échéance des 10 ans et va vouloir parvenir à une entente politique avant son expiration ».

Hydro veut soustraire les petites centrales à l'autorité du BAPE

Louis-Gilles Francoeur

HYDRO-QUÉBEC estime que Québec devrait soustraire à l'autorité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) les centrales hydro-électriques de moins de 25 mégawatts (MW), ce qui donnerait le feu vert à une partie non négligeable des projets en préparation.

À l'heure actuelle, le Règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux prévoit une étude d'impacts et une audience pour tous les projets de 10 MW et plus. Le vice-président de l'environnement d'Hydro-Québec, M. Daniel Dubeau, n'a toutefois pas précisé, dans le mémoire soumis hier par la société d'État à la commission parlementaire étudiant la procédure d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux, quelle proportion des projets en préparation échapperaient ainsi à l'œil du public. Plusieurs petites centrales, dont Québec favorise la construction par le secteur privé, seront construites sur des cours d'eau dans des régions habitées. Ces cours d'eau sont souvent ceux qui ont accumulé le plus de séquelles à la suite du développement urbain, agricole et industriel.

Pour Hydro-Québec, le choix de la norme de 10 MW n'était pas un choix vraiment réfléchi : « Il fallait tirer un trait quelque part », lit-on dans le mémoire d'Hydro-Québec. Pour cette dernière, « l'expérience démontre toutefois que les centrales de 25 MW sont sans impacts sérieux sur l'environnement ».

Le vice-président d'Hydro-Québec a par ailleurs décoché quelques flèches à d'anciens commissaires du BAPE en soutenant que cet organisme n'avait pas toujours été équipé pour évaluer vraiment les impacts de certains projets. Il a donné en exemple la recommandation, suivie par Québec, de construire une ligne sous-marine à Grondines. Ces 180 millions \$, a répété M. Dubeau, auraient été « mieux dépensés » ailleurs dans la protection de l'environnement. À son avis, la technologie sous-fluviale de Grondines n'inté-

sera personne dans le monde et ne sera pas utile à Hydro-Québec avant une autre génération.

Le mémoire d'Hydro-Québec soutient aussi que l'exigence faite aux promoteurs de justifier, c'est-à-dire de défendre la raison d'être de leur projet en audience, constitue à tout le moins un « glissement » de sens. Pour Hydro-Québec, le BAPE devrait moins juger les projets que, par des personnes indépendantes, évaluer « la contribution du public ».

Le travail du BAPE doit, selon Hydro-Québec, se situer dans une prise de décision plus globale où le promoteur et le ministre ajoutent à la contribution du BAPE.

Quant au ministère de l'Environnement, on souhaite qu'il cible mieux ses exigences, mais la société d'État n'est pas favorable à la tenue d'une audience pré-directives, comme cela se fait du côté fédéral. Trop long et trop lourd.

Quant au groupe environnemental STOP, il a demandé à Québec de modifier la loi d'Hydro-Québec pour qu'on cesse d'autoriser les projets hydro-électriques par décret avant tout examen environnemental, en spécifiant l'emplacement et les caractéristiques techniques. La société d'État doit prendre désormais ces décisions comme tous les autres promoteurs à la fin du processus d'audiences.

Quant aux ingénieurs à l'emploi du gouvernement, ils estiment que Québec peut raccourcir les délais d'études des projets par la rédaction de directives générales standardisées par types de projet et par l'établissement d'une procédure simplifiée. À leur avis, il faut des audiences publiques « obligatoires dans tous les cas et pour tous les projets » ayant des impacts importants.

Quant à Canards Illimités, un organisme voué à la protection de la sauvagine, il ne comprend pas pourquoi ses aménagements sont soumis, un par un, à une étude d'impacts et à des audiences publiques. Il accepterait que ses techniques d'aménagement fasse l'objet d'un tel examen. Actuellement, dit-il, Québec alourdit inutilement les projets et augmente leurs coûts, sans compter qu'il ne demande pas aux alumineries une étude aussi fouillée qu'il en exige pour la construction de nids de canards.

Doré déplore le manque de ressources allouées par Québec à la lutte « locale » contre la drogue

Isabelle Paré

DEVANT l'aggravation des problèmes liés à la drogue à Montréal, le maire Jean Doré a dénoncé hier le manque de ressources allouées par Québec à la prévention locale dans son plan de lutte contre la drogue. Et ce, en dépit des recommandations concrètes pourtant formulées par le rapport Bertrand.

« Le gouvernement a donné une réponse bonne, mais partielle au rapport Bertrand. La réponse a d'abord été institutionnelle alors qu'on recommandait de fournir 28 millions \$ aux communautés locales », a insisté le maire Doré, invité à prendre la parole lors d'un débat sur les villes et la drogue qui se tenait hier au 14e Congrès international des communautés thérapeutiques.

Selon le maire Doré, le problème de la drogue est éminemment urbain et, en conséquence, d'importantes ressources doivent être canalisées vers des ressources locales. Or, dé-

plore-t-il, la surveillance des frontières, le travail des garde-côtes et la répression policière « siphonnent des ressources immenses », alors qu'à Montréal, le problème de l'abus de drogue est essentiellement communautaire.

« C'est une illusion de croire qu'on ne peut travailler que sur l'offre. Il faut réduire la demande par la prévention en agissant dans les écoles dès la maternelle, en donnant des moyens aux travailleurs de rues. À l'heure actuelle, les policiers ne font que de la suppléance », croit le maire Doré.

Ce dernier a d'ailleurs tracé un portrait inquiétant des effets de la drogue sur la métropole. Les récentes opérations répressives menées aux frontières par les États-Unis ont fait de Montréal une nouvelle plaque tournante de la drogue. Pas moins de 60 000 cocaïnomanes et 13 000 héroïnomanes y vivent.

« Certaines rues ont été vidées de leurs résidents et remplacées par des 'crack houses'. Dans ces quar-

tiers, l'effet du crack a été foudroyant. La petite délinquance y a augmenté de 40 % », a-t-il dit.

Si le travail répressif doit continuer, la drogue ne sera jamais qu'un problème policier, a noté le maire Doré. « Il faut agir en soutenant les quartiers défavorisés, et en offrant des solutions aux décrocheurs », a-t-il cité en exemple.

Un autre conférencier, M. Rod Mullen, de la Inter American Commission on Drug Policy, s'est aussi fait l'ardent détracteur du plan de lutte américaine contre les drogues. Si la consommation occasionnelle de drogue a diminué de 25 % à 15 % depuis 1985 aux États-Unis, l'abus de drogue s'est maintenant incrusté dans les couches les plus démunies de la population.

Malgré tout, déplore-t-il, 70 % des sommes affectées à la lutte contre la drogue aux États-Unis vont à la répression et le reste échoit à l'éducation, la prévention et la réhabilitation. À tel point, que les États et les villes doivent colmater les brèches. « Le Texas a déployé 12 000 lits uniquement dans son réseau pénal pour

traiter les toxicomanes. Le fédéral ne bouge pas de sa position, même si environ 50 % à 85 % des détenus sont toxicomanes », a soutenu M. Mullen.

Des 11 milliards \$ injectés par le gouvernement américain dans son plan de lutte contre la drogue, à peine 1,5 milliard \$ va à l'éducation, 1,7 milliard \$ au traitement des toxicomanes mais près de 8 milliards \$ sont investis dans les opérations policières et répressives.

Une politique qui, selon M. Mullen, est non seulement inefficace mais très coûteuse pour les contribuables. « Cela n'a pas réduit la consommation car le coût de la cocaïne n'a pas augmenté même à la suite de toutes les saisies faites. Le gouvernement en fait une question morale alors que c'est un problème social », croit M. Mullen.

Les priorités américaines en Amérique latine sont du même ordre : 1,87 million \$ a été alloué à la réduction de la demande alors que les programmes d'aide militaire et policière pour la lutte aux narco-trafiquants bénéficient de plus de 210 millions \$.

L'absence de photos des suspects a-t-elle eu un rôle dans la méprise fatale pour Marcelus François ?

Rolande Parent

de la Presse Canadienne

À la deuxième journée de l'enquête du coroner sur la mort de Marcelus François abattu par erreur par un policier, le 3 juillet dernier, le témoignage de l'enquêteur Daniel Barbeau du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) a permis de commencer à comprendre comment une telle méprise a pu se produire.

L'enquêteur Barbeau cherchait à mettre la main sur Carol Richards et Kirt Haywood pour une tentative de meurtre commis le 2 juillet. Après que l'escouade tactique ait fait irruption dans l'appartement des deux hommes, vers 10 h 00 le 3 juillet, sans trouver personne, le policier Barbeau a fait appel à une équipe de filature.

Aux deux policiers du Service d'intervention régionale de l'ouest, l'enquêteur a remis la photo des deux hommes recherchés en leur demandant de surveiller l'endroit, a raconté l'enquêteur Barbeau, hier, au coroner Harvey W. Yarovsky.

À la fin de leur quart de travail à 15 h 00, les deux policiers sont partis sans remettre les photos en question à l'équipe de surveillance de relève.

Quant à l'enquêteur Barbeau, il avait déjà quitté les lieux, son quart de travail tirant à sa fin. Rentré au bureau, il avait remis le dossier à celui qui devait lui succéder sur l'affaire Richards-Haywood, soit l'enquêteur Claude Paquette.

Quand l'enquêteur Barbeau a soutenu qu'il adopterait le même comportement si des circonstances semblables se présentaient, n'y tenant plus, Me Gerald LaHaye qui assiste le coroner s'est levé pour intervenir.

« Vous avez dit que vous ne pouvez faire plus en restant sur les lieux

lors du changement de l'équipe de filature. Vous n'avez pas pensé qu'on n'aurait plus de photos », a-t-il lancé.

« Normalement, ils reçoivent une photocopie des photos », a répliqué M. Barbeau.

À la moue faite par Me LaHaye, on pouvait comprendre que des photocopies de photos ce n'est pas l'idéal. Dans ce cas-ci, il faut se rappeler que les deux hommes recherchés étaient des Noirs et que les photocopies dans ce cas étaient susceptibles de ne présenter peu ou pas de contrastes.

Me LaHaye a ensuite suggéré au policier Barbeau qu'il aurait été bien inspiré de rester sur place au moins pour qu'au moment du changement de l'équipe de filature il puisse s'assurer que les photos des suspects leur soient remises. « Je ne pouvais demeurer là, j'avais terminé. Pour les patrons, quand quelqu'un a fini, c'est à l'autre de continuer », a fait valoir M. Barbeau.

Il a insisté pour dire qu'il avait fait ce qui était requis en remettant le dossier à l'enquêteur Claude Paquette.

Selon des informations fournies par Me LaHaye, les prochains témoignages démontreront que l'enquêteur Paquette n'était pas là non plus au moment de l'arrivée de la seconde équipe de filature.

Deux heures plus tard, Marcelus François était tiré à bout portant, au Square Victoria, par le policier Michel Tremblay, de l'escouade tactique de la CUM.

Le policier Tremblay ne devrait témoigner que la semaine prochaine. Aujourd'hui, on s'attend à entendre le témoignage de l'enquêteur Claude Paquette.

CONFÉRENCE

LES CONTRECOURS DES LARGESSES DES PARENTS

À quoi le jeune est-il exposé lorsque les parents font preuve de largesse à son égard? quel rapport existe-t-il entre la permissivité des parents et l'augmentation de la violence chez nos jeunes?

Parents, intervenants et jeunes sont invités à réfléchir sur ces questions lors de la conférence animée par le Dr Solange Delorme, psychologue sociale.

Conférencier



Pr Moncef Guitouni,
psychosociologue
président-directeur général
du Centre de psychologie
préventive et de développement
humain et auteur du livre
« Femmes, si vous disiez
la vérité »

Le dimanche 29 septembre
à 14 h 30

Hôtel Reine-Elisabeth
900, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, (Qc)



La Société de
recherche en
orientation humaine
Pour information,
(514) 523-5677

Les autochtones de 13 pays méditent sur les façons de renforcer leurs pouvoirs

COPENHAGUE (AP) — Les autochtones du Canada et de 12 autres pays se sont rencontrés hier dans la capitale du Groenland, Nuuk, à l'occasion de la première conférence sur les droits de l'homme tenue par les Nations unies dans l'Arctique.

La conférence a été organisée afin de discuter des propositions de l'Assemblée générale de l'ONU sur la façon de renforcer et d'élargir la portée des gouvernements autochtones du monde entier, a rapporté le quotidien *Gronlandsposten*.

La conférence doit également s'attarder aux droits des autochtones sur les ressources naturelles de leurs territoires, a-t-il ajouté.

Le premier ministre du Groenland Lars Emil Johansen a rendu hommage à l'ONU pour ses efforts en vue de « favoriser des conditions de vie justes et valables pour les 300 millions de personnes indigènes du globe ».

Quelque 50 représentants de 12 organisations autochtones des Amériques du Nord et du Sud, d'Asie, d'Afrique et d'Australie prennent part à la conférence.

« Cela nous donne l'opportunité, autant pratique que symbolique, de permettre à ces gens de prendre la place qui leur revient au sein du nouvel ordre mondial », a déclaré M. Johansen dans son discours d'ouverture.

Bien que de nombreuses colonies soient devenues des États indépendants, a dit M. Johansen, il subsiste des populations qui « vivent dans des conditions qui leur donnent l'impression de ne pas pouvoir exercer pleinement leurs autodétermination et liberté légitimes ».

Le ministre de la Justice danois Hans Engell a par ailleurs indiqué que l'indépendance croissante du Groenland pourrait signifier « le transfert d'encre plus de pouvoirs des États nationaux aux organisations internationales ».

« Le lien entre le Danemark et le Groenland n'est pas immuable », a ajouté M. Engell.

Le Groenland, une importante île de l'Arctique habitée par 53 000 Inuits, est un territoire semi autonome sous contrôle danois.



Résultats minables aux examens de français des arrivants à l'Université de Montréal

Caroline Montpetit

LES ÉTUDIANTS admis à l'Université de Montréal ont obtenu en moyenne une note de 39 points sur 80 aux examens de français soumis à l'ensemble d'entre eux, au début de la session d'automne 1991.

Ces résultats se traduisent par un taux de réussite de moins de 50 %.

C'est ce que révèlent les dernières données transmises aux étudiants par le bureau d'admission de l'université. Ces données s'appliquent à 4195 des étudiants admis à l'automne 1991.

En vertu de la structure de l'évaluation, c'est au plan de la morphologie, ou formation des mots, que les étudiants ont obtenu les résultats les plus faibles, avec un taux de réussite de 3 sur 8.

Les résultats quant aux tests de

vocabulaire ne sont toutefois guère plus brillants, avec une moyenne de 5,41 sur 11.

Au plan de l'orthographe, les élèves ont réussi le test dans une moyenne de 11 sur 20, ils ont passé le test de syntaxe avec une moyenne de 14 sur 29, et celui de lexicologie avec une moyenne de 5,47 sur 12.

Pour sa part, l'université a fixé la note de passage des étudiants à ce test à 34... sur 80.

Les étudiants ayant obtenu une note entre 23 et 34 devront donc obligatoirement s'inscrire à des cours de soutien offerts par l'université, mais le rapport spécifie très clairement que leur échec ne compromet en rien leur admission à l'UdeM.

Par contre, les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 23 devront pour leur part suivre des cours de français de base et d'analyse gram-

maticale.

Joint au téléphone, le vice-rectorat de l'Université n'a pas voulu commenter les notes obtenues, l'ensemble des résultats n'ayant pas encore été complétés et diffusés par la commission des études de l'université.

Par ailleurs, les données recueillies jusqu'à maintenant donnent un bon aperçu de la performance générale des étudiants en français.

Les tests de français de l'Université de Montréal sont soumis à tout nouvel étudiant admis, et n'ont en général aucune incidence sur la poursuite de ses études.

DIRECTEUR RÉGIONAL DES VENTES/PROVINCE DE QUÉBEC

Nous sommes manufacturier de filtres à air en pleine croissance. Nous recherchons une personne dynamique pour augmenter nos ventes au Québec.

La personne recherchée sera bilingue et comptera une expérience de vente pertinente d'au moins trois (3) ans dans le domaine de la filtration de l'air.

Nous offrons un salaire compétitif ainsi qu'une large gamme d'avantages sociaux et de commissions.

Chaque candidature sera traitée en toute confidentialité. Faites parvenir votre curriculum vitae par courrier ou par télécopieur à l'adresse suivante:

Les Industries Airguard
6425, Côte de Liesse
Ville St-Laurent, Québec H4T 1E5
a/s de: M. Richard de Jong
télécopieur: (514) 340-9134

«AUTANT EN EMPORTE LE VENT»
enfin la suite...

SCARLETT
D'ALEXANDRA RIPLEY

“Aujourd'hui en vente partout”

ÉDIPRESSE



Diffusion - Distribution exclusive

945, ave. Beaumont H3N 1W3 Montréal (Québec) Tél.: (514) 273-6141

HONDA DE SIGI

Hâtez-vous!

TOUTES NOS HONDA
1991 SONT EN VENTE À
DES PRIX
INCROYABLES!

RENSEIGNEZ-VOUS
SUR NOS
DÉMONSTRATEURS
EXÉCUTIFS

VENEZ VOIR NOS

1992

TOUT NOUVEAUX MODÈLES

Prix spéciaux sur les nouvelles voitures 1992

#1 **sigi**

1110 Bleury, Montréal,
879-1550



KUNO WITTMER, 5 fois
champion des rallye du
Québec: « Prix excep-
tionnels, aubaines fan-
tastiques, excellentes
voitures: une combinai-
son imbattable ».

La SSJB craint que le Québec ne perde tout ce qu'il a acquis

Jean Chartier

« IL S'AGIT de la plus grande tentative de centralisation de l'histoire du Canada », déclare M. Jean Dorion, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Cette tentative vise l'ordre économique et elle ne laisse que des miettes symboliques au Québec. »

La prépondérance que le fédéralisme se donne en ce domaine va détruire tout ce qui est déjà acquis par Québec. La SSJB espère en conséquence que le gouvernement du Québec va rejeter cette proposition.

« La société distincte en réalité, c'est une société ficelée, bâillonnée. C'est une description de la réalité, à savoir une langue majoritaire différente, mais il n'y a pas de conséquences pratiques, il n'y a pas de pouvoirs accrus conséquents ». Pour M. Dorion, la notion de société distincte inclut la présence de la communauté anglophone et elle n'autorise pas de mesures distinctes pour l'intégration des immigrants.

Le président de la SSJB affirme que les Québécois forment un peuple, pas simplement une société distincte. « Ça n'a jamais été pour nous le cadeau que ça a été pour d'autres. On n'a jamais fait une lutte pour ça ».

Ce qui a fait sourire M. Dorion, c'est quand il a entendu M. Mulroney offrir 10 ans aux autochtones pour définir leur autogouvernement. S'il n'y a pas entente, les tribunaux trancheront. Le temps va agir en faveur des autochtones, selon M. Mulroney. M. Dorion estime que c'est le genre d'offre qui a toujours humilié le Québec. Le Québec traite mieux ses autochtones que ça, dit-il.

Il relève aussi l'énoncé ayant trait à ce que 7 provinces puissent imposer leur position au Québec. Le Québec n'a pas 50 % de la population, de sorte qu'il ne peut conséquemment jamais utiliser un droit de veto.

La création d'un Conseil de la Fédération implique aussi un nouveau niveau de gouvernement. Le Québec n'y sera qu'un gouvernement sur dix. C'est la minorisation du peuple québécois. Tout comme un Sénat élu qui représente la légitimité aux yeux de l'opinion anglophone. C'est aussi un transfert de pouvoirs à Ottawa.

M. Dorion rappelle qu'en 1905, quand le Sénat américain a été élu pour la première fois, il y a eu un im-

portant transfert de pouvoirs des États au gouvernement central.

Pour sa part, le président du Mouvement national des Québécois, M. Sylvain Simard, déclare que la proposition d'Ottawa n'offre que des pouvoirs symboliques au Québec, que tous les pouvoirs importants sont plutôt retenus à Ottawa. Un Sénat élu signifie pour lui que le Québec devient définitivement minoritaire dans cette fédération.

« Ce n'est pas la réponse à 30 ans d'attente du Québec. Le rapport Allaire demandait 28 pouvoirs exclusifs pour le Québec. La réponse est moins de pouvoirs en bout de piste. Notre force de négociation est nulle ici. En réalité, cette base de négociation n'en est pas une ».

Pour M. Simard, « l'échec de Meech, c'était l'humiliation finale. Pourtant, déjà avec cette proposition initiale, on est au bout de la piste; on attendait un gouvernement responsable qui allait montrer sa bonne volonté. Mais, se contenter de dire la reconnaissance du Code civil des Québécois, ça n'est pas ça qui va faire beaucoup de bien pour le Québec. La porte ouverte pour les nouveaux pouvoirs se referme aujourd'hui », conclut-il. La clause « nonobstant » deviendra révoquée à tous les trois ans de sorte qu'on sera en lutte linguistique perpétuelle. Tout ceci c'est contre la position historique du Québec.

Le MNQ juge qu'on est dans une période démissionnaire de M. Bourassa. « Il baisse la barre à tous les jours », dit-il. S'il ne retient que les aspirations minimales du Québec, quelle sera sa légitimité ?, se demande le président du Mouvement national des Québécois. « En somme, ce document demande au Québec de rendre les armes sans bataille ».

Le président d'Alliance Québec, M. Reed Scowen, non plus que son directeur, M. Robert Keaton, n'ont accordé d'entrevue à la presse écrite hier. Ils se sont contentés d'émettre un communiqué de presse. « Nous avons l'intention de participer activement et de façon constructive aux consultations qui auront lieu au cours des prochains mois », affirme le communiqué de presse. M. Keaton ajoute : « Les préoccupations principales des Québécois d'expression anglaise demeurent l'unité canadienne et la protection des minorités ».

ces seraient tenues de les respecter.

En échange, ces dernières auraient une voix plus directe au chapitre des politiques économiques nationales par le biais d'une nouvelle Chambre de la Fédération. À raison d'un ou deux ministres par province, elles y seraient toutes représentées.

Les mesures de contrôle d'Ottawa sur les politiques économiques du pays seraient assujetties à l'appui de sept provinces comptant pour 50 % de la population.

Celles qui ne se rallieraient pas au point de vue général pourraient se soustraire pour trois ans aux nouvelles lois ou programmes, à condition d'avoir l'appui de 60 % des députés de leur parlement provincial.

Selon les hauts fonctionnaires fédéraux, la proposition d'Ottawa n'est pas de nature à entraver indûment les activités des provinces. Mais, dans les faits, reconnaissait-on hier dans plusieurs capitales provinciales, elle pourrait modifier tout l'équilibre fédéral-provincial. Par exemple :

■ la Caisse de dépôt du Québec : au début des années 80, le gouvernement Trudeau avait entrepris de circonscrire les activités de la Caisse. Si un gouvernement fédéral décidait de nouveau que l'intérêt économique canadien le nécessitait, le Parlement fédéral pourrait, en vertu de ce projet, ressusciter ce genre de projet et l'entériner avec l'appui de sept autres provinces dont l'Ontario. Avec l'accord de 60 % de l'Assemblée na-



PHOTO CP

Tous derrière Mulroney

Tous les conservateurs ont accueilli chaleureusement le premier ministre Brian Mulroney, hier, aux Communes, avant qu'il fasse à la Chambre ses offres constitutionnelles.

tionale, Québec pourrait se soustraire à la loi, mais, en fonction de la proposition actuelle, seulement pour trois ans;

■ le budget ontarien : le premier budget néo-démocrate de l'Ontario allait carrément à contre-courant des objectifs budgétaires d'Ottawa et des autres provinces. Sous le système avancé dans la proposition fédérale, Bob Rae devrait mettre son budget sous le parapluie d'une clause « nonobstant » pour ne pas transgresser à une loi fédérale;

■ la TPS : le gouvernement fédéral pourrait décider, avec l'appui de provinces comme Québec qui en avait jugé ainsi, qu'il est dans l'intérêt économique du pays que soit harmonisées d'un océan à l'autre les taxes provinciales et la nouvelle taxe fédérale. Les provinces récalcitrantes ne pourraient s'y soustraire plus longtemps que trois ans.

En ce moment, les gouvernements de quatre provinces canadiennes, l'Ontario, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba, ne contrôlent pas les 60 % des députés de leurs parlements respectifs que le projet propose comme barre à atteindre pour se dissocier d'un projet ou d'une mesure entérinée par les autres.

Mais selon Ottawa, cette perte relative d'autonomie provinciale constitue le prix à payer pour des politiques économiques mieux coordonnées. « Ce sera la première fois, fait valoir Joe Clark, que des provinces seront impliquées dans des décisions nationales, sur la fiscalité, la Banque du Canada, la politique monétaire. »

Pour éviter une répétition de la fin en queue de poisson de l'aventure du lac Meech, aucun des changements proposés dans la proposition constitutionnelle dévoilée hier ne requiert l'appui unanime des provinces. Il suffirait plutôt à tout coup d'y rallier sept provinces comptant pour 50 % de la population. « Nous ne voulons pas être otages de personne cette fois-ci », explique Joe Clark.

Pour ces raisons, Ottawa ne propose pas de rétablir le veto constitutionnel du Québec ou d'enrichir sa représentation à la Cour suprême. Deux sujets, précise-t-on, qui ne seront inscrits à l'ordre du jour qu'avec la certitude d'un déblocage unanime.

Et hier, le ministre Clark a à peu près écarté le scénario d'un référendum pan-canadien en bout de piste, une consultation qui aurait devancé celle du Québec dans un an. « Sur ce genre de questions, un référendum ne peut qu'être divisif ou redondant », affirme Joe Clark. Pour autant, Ottawa ne renonce pas à son idée d'un projet de loi à ce sujet... au cas où, précise le ministre.

◆ L'Irak

L'épreuve de force en était à sa huitième heure pendant la conférence de presse du vice-premier ministre. David Kay et son équipe, qui refusent de livrer aux autorités des cassettes vidéo et des photocopies de documents, sont retenus dans la cour d'un bâtiment proche de leur hôtel, dans le centre-ville. Ils assurent que les documents contiennent d'importantes révélations sur le programme nucléaire irakien.

Grâce à un téléphone portable, David Kay a ainsi indiqué que les bureaux inspectés contenaient « la structure administrative complète du programme nucléaire militaire de l'Irak ».

L'équipe, arrivée samedi en Irak, avait déjà été retenue contre son gré pendant cinq heures lundi dans un

autre immeuble de Bagdad. Elle avait été expulsée des lieux après s'être vu confisquer des documents qu'elle souhaitait emporter.

Tarek Aziz a assuré que les documents que l'équipe d'inspection a voulu emporter hier n'avaient aucun rapport avec sa mission. « Il s'agit d'une affaire d'espionnage, qui n'a rien à voir avec les Nations unies », a-t-il dit.

« C'est la CIA qui est concernée. Il (Kay) veut les documents non pour l'intérêt des Nations unies, mais pour celui de la CIA. Ils seront automatiquement transmis au Mossad (les services de renseignement israéliens) aux fins de terroriser notre peuple ».

Tarek Aziz a relevé que David Kay avait dit être retenu contre son gré. « C'est un mensonge flagrant. Nous ne l'avons pas retenu contre son gré, nous lui avons simplement dit qu'il n'avait aucun droit d'emporter ces documents ou de les photographier. Cet acte est illégal et n'a aucun fondement pour ce qui concerne les Nations unies », a-t-il affirmé.

L'équipe sera libre de quitter les lieux dès qu'elle aura remis les photocopies et les cartons de documents aux autorités irakiennes. Elle peut en revanche rester sur place si elle souhaite simplement consulter les documents, a-t-il ajouté.

David Kay est libre de consulter les documents mais « nous ne le laisserons pas les photocopier ou les emmener de force », a-t-il répété.

Le ministre irakien s'est également demandé pourquoi les équipes dirigées par David Kay étaient composées de 70 % d'Américains.

Il a estimé que ces incidents et mensonges visaient à renforcer l'opposition à l'Irak et à maintenir l'embargo qui frappe le pays depuis son invasion du Koweït, en août 1990.

À Vienne, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a indiqué que David Kay y travaillait depuis huit ans.

« David Kay appartient à notre personnel permanent (...) et il bénéficie des privilèges et de l'immunité qui découlent de ce statut, a déclaré le porte-parole de l'AIEA. Nous avons pleine confiance en ses capacités. »

Selon le porte-parole, les Irakiens ont insisté à plusieurs reprises sur leur volonté de protéger des secrets industriels.

« Il ne s'agit pas d'une revendication nouvelle. Mais le fait est que nous avons reçu un mandat du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a reçu l'accord des Irakiens, pour inspecter leur capacité nucléaire, et c'est ce que nous faisons, au mieux de nos possibilités », a ajouté le porte-parole.

◆ Québec

est prévue dans le plan de travail proposé hier par le président de la commission, M. Claude Dauphin. Ce dernier a refusé de commenter le contenu des propositions de M. Mulroney.

L'attitude du gouvernement du Québec est à l'enseignement de la prudence. Lorsque l'accord du lac Meech avait été signé à Ottawa en 1987, Québec s'était empressé de le faire ratifier par l'Assemblée nationale. Il fut le premier à le faire pour se rendre compte, trois ans plus tard, que cela n'avait servi à rien de s'en tenir à des demandes minimales, puisque d'autres législatures avaient refusé d'y souscrire, tuant l'accord en juin 1990.

Cette fois, Québec attend. La stratégie consiste à voir si les propositions fédérales sont assez solides pour survivre aux critiques du reste du Canada et ensuite, après en avoir donc mesuré la crédibilité, accueillir le document comme une base de discussion qui reste à améliorer. Depuis quelques semaines, les ténors du gouvernement Bourassa s'égosillent à répéter que ces propositions ne sont qu'une première étape d'un processus qui mènera aux « vraies offres » seulement au printemps prochain.

Mais déjà, des députés du parti ministériel ont brisé la consigne de prudence — on leur avait dit que le premier ministre Robert Bourassa devait parler le premier —, et ont émis dès hier des réserves majeures au sujet du document. Au premier chef, le député de Laval-des-Rapides, M. Guy Bélanger, après avoir d'abord vu dans le document « une base de discussion acceptable, certainement plus que Meech », s'est ravisé lorsqu'il eut pris connaissance du texte avec plus d'attention.

« C'est un marché de dupes, un piège à cons. Il m'apparaît que les intérêts du Québec ne seront pas protégés, a-t-il lancé avec indignation devant quelques journalistes. Si c'est ça qui a rendu M. (Benoit) Bouchard heureux, ça ne lui prend pas grand-chose. Moi je ne suis pas heureux du tout ». Cette proposition, a-t-il ajouté, est « invendable », aucun député libéral « ne va être capable de vendre ça », eu égard au rapport Allaire.

M. Bélanger est reconnu pour ses accents nationalistes. Il a été nommé durant l'été par le premier ministre Robert Bourassa pour présider la commission parlementaire spéciale créée dans la foulée de la loi 150 pour étudier toute question relative à l'accession du Québec à la souveraineté. Il a été membre de la Commission Bélanger-Campeau.

D'autres députés nationalistes, nommément MM. Jean-Guy Lemieux (Vanier) et Georges Farrah (Îles-de-la-Madeleine), ont exprimé leur insatisfaction. Des collègues fédéralistes, dont M. Henri-François Gauthier (Verdun) et John Kehoe (Chapleau), ont moins volontiers commenté le contenu du document, tout en affirmant qu'il « n'est pas mauvais » et qu'il est « un pas dans la bonne direction ».

À la radio locale (CJRP), M. Lemieux a déclaré qu'il était « très très insatisfait ». Les propositions n'arrivent pas à répondre aux attentes suscitées par les rapports Allaire (la position du Parti libéral qui réclame le rapatriement de 22 pouvoirs et une réforme en profondeur du fédéralisme) et Bélanger-Campeau.

Pour son collègue des Îles-de-la-Madeleine, M. Georges Farrah, les propositions fédérales sont « un peu moins que Meech » et « très très loin des demandes d'Allaire ». Il lui apparaît que l'idée de définir la portée de la société distincte dans la Constitution limite son application, ce avec quoi il est évidemment en désaccord.

◆ Chrétien

niveau d'émancipation sans leur appartenance à la fédération canadienne. « Rien de tout cela n'aurait été possible sans le Canada. La fédération canadienne peut être améliorée et doit l'être », a-t-il soutenu en ajoutant que la séparation du Québec du reste du pays « serait un recul ».

À l'exemple du Nouveau Parti démocratique, M. Chrétien souhaite un gouvernement central fort et la par-

ticipation des Canadiens au processus de consultations. Ce processus démarre aujourd'hui avec le témoignage du ministre responsable du dossier constitutionnel Joe Clark devant le comité spécial mixte présidé par le sénateur Claude Castonguay et du député conservateur Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud).

M. Chrétien juge faible l'union économique proposée par le gouvernement et estime que les citoyens devraient se prononcer par référendum sur les propositions. « En ce qui a trait à l'union, si vous examinez les mécanismes, vous constaterez que ce ne sera pas vraiment une union économique, puisqu'elle sera plus faible que la Communauté économique européenne. C'est un beau discours, mais sans grande portée concrète », a-t-il souligné.

Le chef libéral a promis que son parti examinera avec attention les 28 propositions gouvernementales en regard de son propre programme constitutionnel annoncé à Montréal en avril, dont il a fait lecture en terminant son intervention à la Chambre.

◆ Bouchard

intérêts aux dépens du Québec. « C'est diviser pour régner; si le fédéral est capable de recueillir la majorité, le Québec est obligé de se soumettre »;

■ caractère distinct : banalisation du concept;

■ absence de veto : « on peut tout passer au Québec même si la province ne le veut pas »;

■ Cour suprême : absence de la garantie de la nomination de trois juges en provenance du Québec.

« M. Pierre Trudeau dans ses pires années d'arrogance n'a jamais osé faire ça au Québec. Même les nouilles qui siégeaient autour de lui n'auraient pas appuyé une chose comme ça au Québec », affirme M. Bouchard, qui lance un appel au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, pour qu'il rejette aujourd'hui les propositions fédérales. « Il ne faut pas attendre six mois. Il faut le faire tout de suite. Qu'il dise non à cette chose inacceptable », dit-il.

◆ McLaughlin

communautés autochtones. « Nous ne devons pas seulement nous battre pour défendre les droits des sociétés privées, mais pour les familles canadiennes et le grand public », a dit Mme McLaughlin, qui se prononce également pour le maintien dans la capitale fédérale d'un gouvernement central fort.

Pour le critique constitutionnel du NPD, M. Lorne Nystrom, « la charte sociale est très importante non seulement pour faire équilibre au droit à la propriété mais également à certains éléments de l'union économique ».

Le député néo-démocrate, qui siégera à la commission constitutionnelle, rappelle que dans la conjoncture politique actuelle dans les provinces canadiennes-anglaises, le gouvernement fédéral serait mieux avisé de tenir compte des critiques de son parti. Après tout, le NPD fait bonne figure dans les sondages dans deux provinces où doivent se tenir deux élections générales au cours des prochaines semaines : la Colombie-Britannique et la Saskatchewan.

« D'ici trois ou quatre semaines, nous aurons trois gouvernements néo-démocrates représentant plus de 50 % de la population au Canada. C'est important », conclut M. Nystrom.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Ottawa

n'a qu'un seul objectif : faire du Canada un pays plus fort et plus prospère où tous les Canadiens et Canadiennes puissent se sentir chez eux », a d'ailleurs déclaré à la Chambre Brian Mulroney en guise d'entrée en matière hier matin aux Communes.

En résumé, le projet fédéral prévoit à ce chapitre :

■ L'instauration d'un nouveau pouvoir, qui permettrait au Parlement fédéral de faire des lois « en toute matière qu'il déclare utile à l'efficacité de fonctionnement de l'union économique. »

■ L'interdiction constitutionnelle pour tous les gouvernements d'adopter des mesures qui auraient pour effet d'ériger des barrières à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

■ L'établissement de lignes directrices pour harmoniser les politiques budgétaires et économiques des provinces et d'Ottawa. Une fois convenue, ces lignes directrices deviendraient une loi fédérale et les provin-

RÉSULTATS
loto-québec

Tirage du 91-09-23

2	5	9	15	16
22	23	26	27	31
41	42	43	51	52
56	58	59	63	65

Prochain tirage: 91-09-25

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CAHIER SPÉCIAL

ASSURANCES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

RÉSERVATION PUBLICITAIRE

842-9645

Date de tombée le 26 septembre 1991

Ce cahier traitera de l'assurance de personnes, de l'assurance de dommages, des banques, des fiducies, des fonds mutuels et des sociétés immobilières. Nous ferons le point sur le nouveau paysage financier après la réforme du Québec. Nous traiterons également de la loi fédérale des banques et des fiducies et dégagerons enfin les perspectives d'avenir de ces différents groupes financiers dans un contexte de concurrence accrue et d'exigence plus élevée des consommateurs.

PARUTION
Le 4 octobre
DANS
LE DEVOIR

Les milieux d'affaires réagissent favorablement au projet d'Ottawa

Prudents dans leurs commentaires, ils estiment qu'il s'agit d'une offre minimum à bonifier

Claude Turcotte

LES MILIEUX d'affaires québécois, qui ne cachent pas leur préférence pour l'option fédéraliste, voient dans les propositions constitutionnelles déposées hier par le gouvernement canadien suffisamment de matière pour entreprendre une nouvelle ronde de négociations, à la condition toutefois que leur substance ne soit pas diluée d'ici la présentation d'un document ferme. Comme c'était le cas avec l'accord du lac Meech, la communauté d'affaires québécoise voit dans ces offres un minimum à bonifier et il n'est pas question de jeter du lest en cours de route, en souhaitant vivement qu'on en arrive à une entente finale rapidement.

Voilà en résumé les positions soutenues par les porte-parole des principaux organismes d'affaires du Québec, soit Ghislain Dufour, pour le Conseil du patronat, Jean Lambert, pour la Chambre de commerce du Québec, Jean Guibault, pour la Chambre de commerce de Montréal, et Claude Beauchamp, pour le Regroupement économique et constitutionnel. Tous ont cependant présenté leurs réactions comme étant préliminaires et ont accueilli ces offres fédérales avec satisfaction et prudence. Tout cela, préviennent-ils, devra être analysé soigneusement et certaines études seront peut-être nécessaires pour compléter leur réflexion.

En revanche, tous les autres témoins habituels du monde des affaires

québécois se sont réfugiés dans une discrétion totale, ce qui révèle sans doute la gravité de la situation et l'importance d'amorcer peut-être un nouveau dialogue constitutionnel sur une note qui ne soit pas fausse. En tête de liste, il faut certainement mettre Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, qui n'a voulu faire aucun commentaire et qui ne le fera peut-être pas avant quelques jours. Raymond Garneau, président de l'Industrielle-Alliance, a opté également pour le silence. Jacques Drouin, président du Groupe La Laurentienne, est en Europe. André Bérard, président de la Banque Nationale, s'en allait à Calgary. Guy St-Pierre, de SNC, Laurent Beaudoin, de Bombardier, et Pierre Péladeau, de Quebecor, n'avaient pas eu le temps de prendre connaissance des propositions de M. Mulroney.

Indépendamment de toutes les réserves qu'on peut manifester avant d'entreprendre des pourparlers dont les enjeux sont aussi considérables, il n'en reste pas moins que les réactions préliminaires sont favorables. « Les premières offres fédérales sont substantielles, supérieures à l'accord du lac Meech, porteuses d'avenir pour les Canadiens et les Québécois, et constituent donc une excellente base de discussion », déclare M. Dufour, du Conseil du patronat.

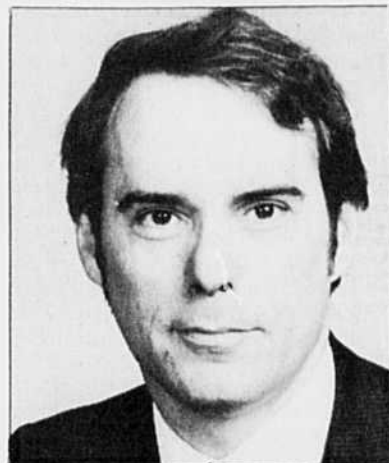
M. Lambert, de la Chambre du Québec, se montre satisfait de la volonté de procéder rapidement manifestée par le gouvernement fédéral. Il rappelle certains points importants du document fédéral qui sont



Dans l'ordre habituel, MM. Ghislain Dufour, Jean Lambert et Jean Guibault.

des demandes contenues dans le mémoire très remarqué que la Chambre avait présenté dès la première séance publique de la Commission Bélanger-Campeau, notamment l'abolition des barrières inter-provinciales et une contribution des provinces au processus d'information de la Banque du Canada. En revanche, M. Lambert reste sur sa faim en ce qui concerne la répartition des pouvoirs, particulièrement sur la question du dédoublement et du chevauchement. Il aimerait qu'Ottawa pense davantage aux clientèles. Pour le reste des propositions fédérales, il faudra faire des études plus approfondies, affirme-t-il.

Claude Beauchamp, qui préside un nouvel organisme voué à faire valoir le point de vue économique dans le



débat constitutionnel, voit dans ces offres « une matière suffisante pour participer à une nouvelle ronde de négociations ». Il espère qu'on pourra atteindre un accord d'ici un an. Selon lui, les milieux d'affaires sont satisfaits de voir que la main-d'œuvre pourrait passer aux provinces et qu'avec la clause 121 on obtiendrait la liberté de circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux au-delà des frontières provinciales. Par ailleurs, M. Beauchamp pense qu'il faudra étudier sérieusement les articles sur le pouvoir de gestion de l'union économique. Il veut un fédéralisme qui ne soit pas trop centralisateur, tout en acceptant que le gouvernement central doit avoir suffisamment de pouvoirs pour assurer le maintien de l'union



économique. Il demande à mieux connaître et comprendre le nouveau mécanisme que constituera la Chambre de la Fédération, qui à première vue lui semblerait accorder plus de souplesse. Enfin, il mentionne avec intérêt l'offre de transférer aux provinces une partie du pouvoir résiduel.

Jean Guibault, président de la Chambre de commerce de Montréal, était à Halifax hier matin à un congrès de la Chambre de commerce du Canada. Il est revenu au Québec au cours de l'après-midi avec les délégués de plusieurs autres Chambres de commerces québécoises. « Nous pensons tous, a-t-il rapporté, que ces offres sont un pas dans la bonne direction et qu'il y en a plus dans ça que dans Meech ». Lui et les autres

se réjouissent de voir que la main-d'œuvre et l'immigration pourraient devenir de juridiction provinciale. Ottawa pourrait sortir des affaires municipales, de l'habitation et de l'éducation, qui sont déjà de compétence provinciale exclusive. Il souligne qu'il reste tout de même beaucoup à faire pour le partage des pouvoirs et l'élimination des doubles compétences. Et surtout, M. Guibault n'oublie pas qu'il ne s'agit que d'un document de travail et s'inquiète du mandat très large donné au comité fédéral. « Il y a assez de matière pour négocier à la condition que le document soit accepté par le Canada anglais », prévient-il.

Le chapitre sur le pouvoir de gestion suscite des questions, puisqu'il donnerait « au Parlement du Canada une compétence exclusive pour légiférer en toute matière qu'il juge utile à l'efficacité de fonctionnement de l'union économique ». À cet égard, Ghislain Dufour se demande si l'on parle de monnaie par exemple ou de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, comme le pense le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard. Le président du CPQ annonce déjà son intention de vouloir bonifier cet article pour assurer qu'une province pourrait en permanence être à l'abri d'une ingérence fédérale majeure. M. Dufour se demande également pourquoi l'environnement et le développement régional ne seraient pas confiés entièrement à la compétence des provinces. En somme, le CPQ, comme les autres organismes d'affaires, voit dans ces offres une base minimale de négociation. « Nous ne sommes surtout pas prêts à lâcher quelque chose », affirme son président.

Morrow dissout son groupe et se joint à l'agence Marketel

Robert Dutrisac

L'AGENCE de publicité Groupe Morrow est dissoute et son fondateur André Morrow a fait son entrée hier matin chez Marketel Foster/McCann-Erickson flanqué d'une douzaine de ses collaborateurs. Une vingtaine d'employés du défunt groupe ont été sacrifiés et se retrouvent au chômage.

Celui qui a déjà dit que « la pub qui vend se meurt » se joint en tant que salarié à une firme de publicité reconnue justement pour son pragmatisme et sa pub qui vend. M. Morrow n'a pas retourné nos appels hier.

Le président et chef de la direction de Marketel Foster/McCann-Erickson, Jacques L. Duval, a tenu à préciser hier qu'il ne s'agissait là ni d'une fusion ni d'une acquisition. « L'esprit, c'est que André Morrow se joigne à notre équipe et que notre offre au niveau créatif soit encore plus créative. »

Selon M. Duval, l'arrivée de M. Morrow permettra à Marketel « d'allier un produit créatif qui vend — pour lequel nous sommes reconnus — à un produit créatif qui séduit ».

Avec une facturation brute de quelque 70 millions \$, Marketel occupe le troisième rang des agences de publicité au Québec, derrière Cossette et BCP. Dans sa besace, M. Morrow apporte une facturation de



André Morrow

15 millions \$, selon l'évaluation sommaire de M. Duval. Les effectifs de Marketel dépassent maintenant la centaine, en incluant l'équipe émondée de M. Morrow.

Selon des sources de l'industrie, M. Morrow détient encore les comptes de la Banque Nationale, de Burger King et l'Orchestre symphonique de Montréal. Il s'occupe également de celui de Loto-Québec mais cette société d'État ira en soumission publi-

que prochainement, ce qu'elle doit faire à tous les trois ans.

À son faite, le Groupe Morrow facturait 40 millions \$ en honoraires bruts. Véritable *success story* de la publicité québécoise, l'agence fondée en 1981 a connu une ascension fulgurante au cours de la dernière décennie, se hissant parmi les agences de moyenne envergure. Damant le pion à plus grosses qu'elle, la boîte avait remporté il y a quelques années le prix de l'agence québécoise de l'année décerné par le milieu. Ce prix a disparu l'année suivante.

La récession actuelle, qui a frappé de plein fouet l'ensemble des agences de publicité au Québec, a porté un coup fatal au Groupe Morrow. Dans la dernière année, sa facturation est tombée de moitié, réduite par la perte de trois comptes importants — GM, la bière Budweiser et Gaz Métropolitain. Un quatrième client, Les Cours Mont-Royal, éprouvait, pour sa part, de sérieuses difficultés financières.

Le talent de M. Morrow, qui a déjà défini la création publicitaire comme « un acte émotif, irrationnel, spontané et non réfléchi », s'est exercé dans les sphères politiques, auprès des libéraux québécois notamment; M. Morrow fut également chargé de redorer le blason de John Turner et, selon une source du milieu, il s'efforcera à l'heure actuelle de polir l'image de Jean Chrétien.

Québec créera un groupe de travail sur l'industrie des pâtes et papiers

Norman Delisle

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le gouvernement créera d'ici à quelques semaines un groupe de travail pour élaborer une stratégie de développement de l'industrie québécoise des pâtes et papiers.

La nouvelle a été annoncée hier par le président de la CSN, Gerald Larose, qui sortait d'une rencontre d'une heure avec le premier ministre du Québec Robert Bourassa.

Le groupe de travail réunira les principaux intéressés, soient les industries papetières, les centrales syndicales représentant les travailleurs et des représentants des ministères de l'Industrie et du Commerce, et des Forêts.

« Cette industrie, qui fait vivre un quart de million de Québécois dans huit régions, est en déclin depuis quelques années et il faudra un virage important », a dit M. Larose.

Le leader syndical a identifié certains problèmes qui, selon lui, se posent à cette industrie : le déficit technologique est grand, les compagnies ont eu une attitude défensive face à la protection de l'environnement, elles rencontrent des problèmes de financement et la concurrence des entreprises américaines est féroce.

« Le gouvernement a acquiescé à notre demande et a décidé d'assumer sa responsabilité de rassembler les acteurs », a dit M. Larose.

La CSN avait soumis en août dernier au ministre Gerald Tremblay (Industrie et Commerce) le projet de créer un tel groupe de travail.

Une des solutions favorisées par la centrale syndicale est la création d'un bureau de commercialisation du papier québécois aux États-Unis, vraisemblablement à New York.

M. Larose a signalé que chaque compagnie entretient un bureau de vente dans la métropole américaine et que la guerre des prix est dure, les entreprises offrant parfois des réductions sur le papier-journal allant jusqu'à 40 % du prix régulier.

« Il faudrait un bureau de commercialisation qui agira un peu comme les offices de commercialisation qui existent dans le monde agricole », a dit le leader syndical.

M. Larose a aussi reconnu que les normes plus sévères mises de l'avant par le gouvernement en matière d'environnement vont causer des « turbulences », voire même engendrer des fermetures et des pertes d'emplois chez les papetières.

M. Larose a également reconnu l'existence de pourparlers entre quelques entreprises qui veulent se regrouper afin de créer une force majeure de cette industrie.

L'industrie du meuble lance son label pour mousser ses ventes

d'après la Presse Canadienne

FINANCIÈREMENT mal en point et consternée de voir les Québécois méconnaître ses produits, l'industrie du meuble du Québec lance une campagne de promotion dont l'objectif est d'accroître ses ventes de 5 %, d'ici cinq ans.

Le pivot de cette campagne de promotion est un label, portant les lettres QID, pour Qualité-Innovation-Design, qui sera apposé sur les produits des membres de l'Association des fabricants de meubles du Québec.

L'AFMQ financera également, par le biais de 115 panneaux-réclame répartis à travers le Québec, un « blitz » publicitaire qui durera jusqu'à la mi-novembre afin de faire connaître le nouveau logo.

« Les Québécois ne connaissent pas les meubles fabriqués chez nous. Mais des études nous montrent que 80 % des consommateurs privilégieraient des meubles d'ici s'ils pouvaient les identifier », affirmait hier le président de cette campagne, Nor-

mand Ricard, qui dirige aussi une entreprise de fabrication, Sommex international.

Les fabricants de meubles emploient environ 17 000 travailleurs, soit 3000 de moins qu'avant la récession. Ces données n'incluent pas les emplois dans le domaine de la vente au détail.

Le plus ancien restaurant de FRUITS DE MER

Tradition et qualité depuis 1862

1657, rue Sainte-Catherine Ouest
 Tél.: 932-6118 - Fermé le lundi
 Stationnement gratuit (1 h 30)
 garage du Faubourg
 (Entrée rue Guy)

LE DEVOIR
 Service de Publicité
 842-9645

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Me **Jean Piette**, jusqu'ici directeur des relations intergouvernementales du ministère de l'Environnement du Québec, se joint à notre équipe de droit de l'environnement.

Conseils et services juridiques dans les domaines suivants :

- assainissement de l'eau et de l'air • caractérisation et réhabilitation des sols • contentieux administratif, plaintes pénales et poursuites civiles • gestion, transport et élimination des déchets • permis et certificats • autres autorisations gouvernementales ou municipales • santé et sécurité en milieu de travail • transactions commerciales et financières • vérifications environnementales.

Notre équipe est constituée de :

Jean G. Bertrand
 Louis-Paul Cullen
 Guy Des Rosiers
 Jacques Dufresne
 Eric Dunberry
 François G. Fontaine

P. Wilbrod Gauthier, c.r.
 John I. S. Nicholl
 Sylvie Parent
 Jean Piette
 Jocelyn F. Rancourt
 Michel G. Sylvestre

Bowne de Montréal, Inc.

Gilles Leduc

C'est avec plaisir que Bowne de Montréal, Inc. annonce la nomination de Gilles Leduc à titre de président. Monsieur Leduc occupait le poste de vice-président exécutif au réseau Pathonic Inc.

Bowne de Montréal, Inc. répond aux besoins d'imprimerie divers des corporations et des entreprises commerciales et financières et offre un service de première qualité à sa clientèle.

Établi en 1922, Bowne de Montréal, Inc. fait partie du réseau de Bowne & Co., Inc. qui regroupe 33 sites en Amérique du Nord et des sociétés affiliées à travers le monde.

UN PRÊT POUR CHAQUE PROJET!

POUR TOUT PROJET, PETIT OU GRAND, UN CONSEILLER SAURA VOUS RECOMMANDER LE PRÊT QU'IL VOUS FAUT!

Place du Carrefour, Laval, 682-3200
 5995, boul. Gouin Ouest, Montréal, 745-1515
 955, boul. St-Jean, Pointe-Claire, 694-5670

Centre Rockland, Ville Mont-Royal, 341-1414
 1, avenue Vincent d'Indy, Outremont, 739-3265
 1020, avenue Laurier Ouest, Outremont, 272-4777

Place Ville Marie, Montréal, 871-7300
 1100, rue University, Montréal, 871-7200
 Place d'Anjou, Anjou, 355-4780

Carrefour Angrignon, Lasalle, 366-0730
 Place Parobello, Brossard, 466-2500
 299, boul. Sir Wilfrid-Laurier, St-Lambert, 466-8666

521, rue St-Charles-Borromée Nord, Joliette, 752-0666
 7272, boul. Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, 643-4040

TRUST GÉNÉRAL

- Prêt personnel
- Prêt hypothécaire
- Marge de crédit

93/4%

A compter de
 Ce taux varie selon les garanties.

Le Trust Général est fier de participer au programme "Mon taux, mon toit".

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Washington félicite Santiago

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis se sont félicités hier de la poursuite des investigations au Chili sur la mort de Orlando Letelier, ex-ministre des Affaires étrangères de Salvador Allende, et de sa secrétaire américaine Ronni Moffit, tués à Washington dans un attentat à la voiture piégée en septembre 1976. « Nous sommes satisfaits que le gouvernement chilien enquête vigoureusement sur les meurtres de Letelier et Moffit », a déclaré le porte-parole du département d'État Richard Boucher, qui s'est refusé à commenter la procédure légale chilienne. Lundi, des sources judiciaires chiliennes avaient indiqué à Santiago que pour la première fois un haut responsable de la police secrète du général Pinochet durant la dictature, le général Manuel Contreras, ainsi que son ancien bras droit Pedro Espinoza, chef des opérations de la police secrète, allaient être traduits en justice au Chili pour leur participation présumée à ce double meurtre. L'époux de Ronni Moffit, Michaël, avait déclaré lundi à Washington que cette décision était « un grand jour pour le Chili et les États-Unis, si elle aboutit à un procès, une inculpation et une condamnation ».

Reprise des combats aux Philippines

MANILLE (AFP) — La Nouvelle armée du peuple (NPA), branche armée du Parti communiste philippin, a annoncé hier la reprise de ses opérations contre le gouvernement et les intérêts américains aux Philippines. La NPA avait décrété, il y a deux semaines, un cessez-le-feu unilatéral pour soutenir le rejet par le sénat philippin d'un traité prolongeant de dix ans le bail des installations américaines de Subic Bay, venu à expiration le 16 septembre. Les forces armées et les autorités philippines avaient rejeté ce cessez-le-feu, l'armée précisant qu'elle n'interromprait pas sa lutte contre la guérilla communiste tant que celle-ci « n'aura pas rendu les armes ». Dénonçant l'« impérialisme américain » et accusant de trahison le gouvernement, la direction de la NPA a annoncé dans un communiqué qu'elle avait donné l'ordre à ses 15 000 hommes de lancer de nouvelles offensives. « Nous n'avons pas d'autre choix que de retourner à la lutte armée afin de faire prévaloir la liberté nationale et la démocratie », déclare le communiqué qui appelle à punir les traitres au pays.

Bildt propose un cabinet de coalition

STOCKHOLM (AFP) — Le leader conservateur M. Carl Bildt a déclaré qu'il a proposé au président du Riksdag (parlement monocaméral) suédois un gouvernement de coalition composé de quatre formations politiques de centre-droit, en sortant hier d'une longue réunion au Riksdag de Stockholm. Malgré certaines critiques émises lundi par les centristes, M. Bildt a décidé de se diriger vers un gouvernement quadripartiste. Ce gouvernement de coalition quadripartite — les modérés, les libéraux, les centristes et les chrétiens-démocrates — qui sera présenté officiellement au scrutin parlementaire du 3 octobre prochain, sera représenté par 170 sièges, alors que pour obtenir la majorité parlementaire absolue, il faudra présenter au moins 175 sur les 349 sièges du Riksdag. Ce manque de 5 sièges fera certainement entrer en scène Ny Demokrati, la Nouvelle démocratie, un parti de droite aux traits populistes, qui possède dorénavant 6,8 % de l'électorat et 26 sièges au Riksdag.

Le Japon invité à la prudence

TOKYO (AFP) — Les ministres chinois et sud-coréen des Affaires étrangères ont invité le Japon à faire preuve de prudence en matière d'envoi de troupes à l'étranger dans le cadre de missions des Nations unies pour le maintien de la paix, a rapporté hier le porte-parole du ministère japonais des Affaires étrangères. M. Taizo Watanabe a précisé que les appels à la prudence avaient été transmis au ministre japonais des Affaires étrangères, M. Taro Nakayama, lors de deux entretiens séparés avec ses homologues chinois et sud-coréen lundi, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU. M. Watanabe a ajouté que, lors de ces deux entretiens, M. Nakayama avait expliqué que le Japon « tenait compte des éventuelles inquiétudes et appréhensions de ses voisins », et avait pour cette raison imposé des conditions strictes à l'envoi de troupes à l'étranger : nécessité d'une demande émanant de l'ONU et acceptation par le pays d'accueil. Après son approbation jeudi dernier par le gouvernement, la Diète (parlement japonais) a commencé hier à discuter d'un projet de loi prévoyant la participation du Japon aux missions de maintien de paix de l'ONU. Grâce au revirement du parti d'opposition centriste Komeito, le projet de loi, qui limite à 2000 hommes le contingent japonais autorisé à participer à une telle force, devrait être adopté sans grand problème par la Diète, même si un certain délai risque d'être nécessaire.

Gorbatchev rappelle Iakovlev

MOSCOU (Reuters) — Le président Mikhaïl Gorbatchev a rappelé Alexandre Iakovlev au poste de conseiller spécial à la présidence, a annoncé hier un porte-parole du Kremlin. Le principal artisan de la perestroïka, âgé de 68 ans, avait démissionné de ce poste au début de l'année, à la suite d'un désaccord avec Mikhaïl Gorbatchev sur le rôle du Parti communiste dans le processus de réformes.

REDONNEZ-NOUS NOTRE SANG QUOTIDIEN

ET DÉLIVREZ-NOUS DU MAL !

La greffe de la moelle osseuse peut guérir la leucémie et certaines autres formes de cancer. Aidez-nous à vaincre ces maladies en contribuant généreusement à la campagne de financement.

Envoyez-nous votre don aujourd'hui!

LA FONDATION DE LA GREFFE DE LA MOELLE OSSEUSE

Nom _____ 25\$

Adresse _____ 50\$

Code Postal _____ 100\$

Téléphone _____ 250\$

Mode de paiement _____ 500\$

Chèque ☐ A l'ordre de : La Fondation de la greffe de la moelle osseuse

Visa ☐ _____

MC ☐ _____

Date d'expiration _____ Signature _____

Un reçu officiel pour fins d'impôt sera émis pour les dons de 10\$ et plus. No d'enregistrement : 0819714-11

Fondation de la greffe 5151, boul. de l'Assomption, Montréal (Québec) H1T 4A9

de la moelle osseuse Pour information : (514) 255-5367

MERCI!...POUR LE DON DE GUÉRISON

Paris et Bruxelles interviennent au Zaïre

KINSHASA (Reuters) — La France et la Belgique ont dépêché un millier de troupes d'élite au Zaïre pour protéger les ressortissants occidentaux à la suite d'émeutes d'unités de l'armée zaïroises mutinées à la suite du non-paiement de leurs soldes. Les émeutes, qui avaient commencé lundi dans la capitale, Kinshasa, se sont poursuivies hier et étendues à d'autres villes, notamment Kolwezi et Lubumbashi, dans le sud. Une cinquantaine de ressortissants occidentaux venant des centres miniers du Shaba sont arrivés hier à Johannesburg, venant de Lubumbashi. Une Belge, Arlette Verborgh, a déclaré qu'à Kolwezi « les soldats ont tout pris ». Un homme d'affaires a déclaré pour sa part « Kolwezi est fini. Nous avons entendu dire qu'ils (les mutins) avaient tout saccagé dans la ville et qu'ils avaient attaqué la mine ». À Ottawa, un porte-parole des Affaires extérieures a déclaré hier qu'environ 1200 Canadiens vivaient au Zaïre et que personne n'avait été blessé. Le gouvernement canadien est en contact avec la France, la Belgique et les États-Unis pour organiser leur départ éventuel du pays. Selon des témoignages, les émeutes ont fait au moins 30 morts dans la capitale où la plupart des magasins dans le centre-ville, des hôtels et des maisons d'expatriés dans les quartiers résidentiels ont été pillés par les mutins, ainsi que par une foule de civils qui se sont joints au mouvement. Un des 300 parachutistes et « marsoins » français déployés tôt hier matin à Kinshasa après avoir été débarqués de barges venant de Brazzaville (Congo), sur l'autre rive du Zaïre, a été tué par balles, a-t-on annoncé officiellement à Paris. Une troisième compagnie — soit 150 hommes — était attendue dans le courant de la journée au Zaïre. Ces troupes sont prélevées sur les effectifs français stationnés au Tchad et en Centrafrique. On déclarait à Paris que de nouveaux renforts n'étaient pas exclus si les trou-

pes françaises étaient appelées à se déployer dans d'autres villes zaïroises et les centres miniers du sud, à fortes concentrations d'expatriés occidentaux. Le ministère français des Affaires étrangères a assuré que les parachutistes et soldats de l'infanterie de marine déployés à Kinshasa étaient uniquement chargés de la protection des ressortissants français et occidentaux. Un porte-parole du quai d'Orsay a précisé que l'ambassadeur de France à Kinshasa, Henri Rethoré, avait insisté auprès du président Mobutu Sese Seko sur la nécessité de réformes démocratiques. « Nous sommes en relation avec le maréchal Mobutu qui est au Zaïre. Nous pensons que les incidents sont liés à une certaine dégradation économique et sociale, d'où la nécessité de poursuivre les réformes démocratiques. L'ambassadeur l'a dit », a déclaré le porte-parole. « La France a pris la décision d'envoyer des troupes au Zaïre sans con-

sulter Mobutu. On a juste demandé l'autorisation d'atterrir », a-t-on assuré de source autorisée. On a ajouté de même source que les relations économiques entre les deux pays s'étaient fortement réduites car « il n'y a plus d'État » au Zaïre. À Bruxelles, le premier ministre belge, Wilfried Martens, a annoncé l'envoi de 450 paracommandos à Kinshasa pour protéger les ressortissants belges au nombre de 10 000 au Zaïre, dont 6000 dans la capitale. La communauté française compte 6000 personnes, dont 3500 résident à Kinshasa. Le président Mobutu Sese Seko, au pouvoir depuis 26 ans, a vécu ces deux journées d'émeutes retranché dans son palais de N'Sélé, non loin de l'aéroport international de N'Djili, désormais gardé par les troupes françaises. L'agence AZAP a annoncé qu'il ferait une « importante déclaration » dans la soirée.



Markus Wolf hier à son arrivée au tribunal de Karlsruhe.

Markus Wolf sort de la clandestinité

KARLSRUHE (Reuters) — Markus Wolf, l'ancien chef des services secrets est-allemands, s'est rendu à la police allemande hier après avoir passé un an dans la clandestinité. La Cour fédérale de justice de Karlsruhe a décidé hier soir à titre provisoire d'écrouer M. Wolf, a indiqué un porte-parole. Il avait été mis en liberté provisoire quelques heures auparavant. Son avocat, Johann Schwenn, avait alors expliqué que son client avait recouvré la liberté dans l'attente de son procès, en échange du paiement d'une caution de 50 000 marks. Markus Wolf a été arrêté dès son arrivée dans un petit village des Alpes bavaroises, sur la frontière autrichienne. Mais comme dans tout bon récit d'espionnage, un mystère politico-judiciaire pèse sur l'avenir de celui qui fut le patron de l'espionnage est-allemand pendant 33 ans, jusqu'à sa retraite en 1987. Le ministre allemand de la Justice, Klaus Kinkel, a reconnu qu'il n'était pas sûr de pouvoir le faire emprisonner. Le ministre allemand, qui fut de 1978 à 1982 le chef des services secrets ouest-allemands, et donc l'ad-

versaire direct de Markus Wolf, a déclaré qu'une libération sous caution ne signifierait pas forcément l'abandon des poursuites. Markus Wolf est considéré comme un des maîtres de l'espionnage moderne. Son plus grand fait d'armes est sans doute d'avoir organisé l'opération qui a entraîné, en 1974, la chute de Willy Brandt grâce à la taupe Gunther Guillaume infiltrée dans l'entourage du chancelier ouest-allemand. Parti pour Moscou juste avant la réunification allemande, il a fui l'URSS après l'échec du putsch conservateur du 19 août et est venu s'installer à Vienne, où il a été assigné à résidence après avoir vainement demandé l'asile politique à l'Autriche. Dans une interview parue lundi dans l'hebdomadaire allemand Bunte, il déclare être prêt à répondre des accusations formulées contre lui. Il s'est cependant dit certain du non-lieu, le tribunal constitutionnel allemand ne pouvant selon lui que frapper de nullité des poursuites engagées pour des faits que l'ancien État est-allemand ne tenait pas pour des délits.

Giscard d'Estaing contre-attaque

NIMES (Reuters) — Valéry Giscard d'Estaing a jugé hier inquiétant le « tohu-bohu » provoqué par ses propos sur l'« immigration-invasion » et a déploré les invectives qu'il a reçues. Il a revendiqué le droit de parler « sans intolérance » des grands problèmes qui concernent les Français. « Mes propos ont été accueillis par des invectives et par une présentation déformée dans une partie des media et du milieu politique », a dit l'ancien chef de l'État devant les députés UDF réunis à Nîmes. « Je n'accepte ni la déformation, ni les invectives. Je veux que les Français puissent parler librement, calmement, sans intolérance, des grands problèmes qui les concernent », a-t-il ajouté. Il a apporté des précisions sur son article paru samedi dans Le Figaro-Magazine, dans lequel il privilégiait le « droit du sang » par rapport au « droit du sol », et a reproché à ses détracteurs de vouloir « alarmer certains secteurs de l'opinion en leur faisant craindre que leurs droits acquis pourraient être contestés ». « Rien de ce que je dis n'a la moindre conséquence sur les droits de tous ceux qui ont acquis la nationalité française quel qu'en soit le mode d'acquisition », a-t-il précisé. Le président de l'UDF a toutefois réaffirmé qu'il fallait réduire « le nombre de cas d'acquisition automatique de la nationalité en fonction du lieu de naissance, en privilégiant la nationalité des parents, c'est-à-dire le droit de filiation ».

Il a rappelé que cette réforme avait été proposée par la Commission Marceau-Long sur la nationalité, formée en 1987 à l'initiative du premier ministre de l'époque, Jacques Chirac. Valéry Giscard d'Estaing a demandé que les recommandations de cette commission soient discutées lors de la prochaine session parlementaire. Il a reconnu que l'intégration des jeunes Français d'origine musulmane était un échec collectif pour tous les partis politiques, soulignant la nécessité de « réussir leur intégration au cours de la présente génération ». « Vous avez été frappés comme moi du tohu-bohu autour de cette question. Ce tohu-bohu est inquiétant car il explique l'incapacité pour les uns et le refus pour les autres de laisser les Français discuter d'un problème très important », a-t-il dit. L'ancien chef de l'État a voulu rassurer ses troupes, inquiètes de la polémique provoquée par ses propos. Plusieurs parlementaires ont reproché aux ténors de l'UDF de se lancer prématurément dans la course à l'Élysée et de menacer ainsi l'union de l'opposition. « On en a marre de servir de chair à canon », a déclaré aux journalistes François d'Aubert. « Nous sommes des fantassins », a surniché Gérard Longuet, président du PR. « Ils se tiennent dessus de colline à colline au canon de 120 et nous, on prend les obus », a-t-il ajouté.

Havel lance un appel à un référendum

PRAGUE (AFP) — Le président tchécoslovaque Vaclav Havel a lancé hier un appel urgent à l'organisation d'un référendum avant la fin de l'année, afin d'éviter un éclatement non-constitutionnel de la Tchécoslovaquie et permettre à la population d'exprimer sa volonté de vivre soit dans une fédération démocratique tchécoslovaque soit dans deux États indépendants (tchèque et slovaque). La « fédération démocratique » tchécoslovaque doit, selon m. Havel, être composée de deux républiques (tchèque et slovaque) égales en droits. Elle gardera au niveau fédéral les compétences concernant notamment la défense du pays, les affaires étrangères, la politique monétaire. Seulement 25 % des Slovaques et 14 % des habitants de la république tchèque (Bohême-Moravie) seraient favorables à la séparation des républiques en deux États indépendants. En revanche, 69 % des Slovaques et 80 % des Tchèques expriment leur soutien à la fédération tchécoslovaque, selon les derniers sondages publiés hier dans la presse pragoise. Plus de 50 000 Tchèques et Slovaques ont signé depuis la semaine dernière des pétitions en faveur de la fédération.

ÉTUDIANTS!
VOYEZ PLUS LOIN...
ABONNEZ-VOUS
AU
DEVOIR

LE DEVOIR offre à tous les étudiants* de niveau universitaire et collégial la possibilité de se procurer un abonnement à tarif préférentiel, en se présentant à l'un des campus suivants aux dates indiquées:

Université de Montréal Sciences Sociales et Marie-Victorin	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
H.E.C.	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Université Laval Palais-Prince Charles-de-Konnick	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Université de Sherbrooke	23, 24 et 25 septembre
Université d'Ottawa	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Université du Québec à Trois-Rivières	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
Université du Québec à Montréal	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
Collège Brébeuf	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre

* Présentation obligatoire de la carte étudiante.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les durs de l'OLP attaquent Arafat

Tous les territoires nous appartiennent, affirme Shamir

d'après Reuter et AFP

ALGER — Les radicaux ont lancé une offensive hier au Conseil national palestinien, réuni depuis la veille à Alger, pour mettre en échec la politique d'ouverture de Yasser Arafat.

George Habache, chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), a invité le Parlement en exil à rejeter en bloc les propositions américaines en vue de la tenue d'une conférence internationale de paix sur le Proche-Orient.

« Ils nous demandent d'enterrer notre cause avec nos propres mains », a-t-il lancé aux délégués réunis pour arrêter une réponse au projet de conférence internationale.

Peu après, Nayef Hawatmeh, chef du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), lui a fait écho en invitant « toutes les factions de la révolution palestinienne à rejeter la conférence de paix selon la formule proposée par les États-Unis, pour lui préférer une conférence internationale fondée sur la légalité internationale ».

Ouvrant la 20e session du CNP, le président de l'OLP Yasser Arafat s'était dit lundi « prêt à surmonter les obstacles restant sur la voie de la convocation » de la conférence en octobre.

La question-clé qui se pose aux délégués du Conseil national est de savoir si l'OLP doit ou non autoriser des Palestiniens à participer à la conférence malgré les conditions imposées par Israël.

L'État hébreu refuse d'avoir affaire à des membres de l'OLP, des habitants de Jérusalem-Est ou des

Palestiniens de la diaspora.

Habache, leader de facto de l'opposition au Fatah de Yasser Arafat, principale composante de l'OLP, a expliqué que la lutte armée était préférable à la diplomatie pour parvenir à l'objectif d'un État palestinien indépendant.

« Cela requiert une escalade de l'intifada (le soulèvement des territoires occupés) et qu'on inflige des dommages humains et économiques à notre ennemi sioniste », a-t-il affirmé.

Avant d'intervenir à la tribune, Nayef Hawatmeh avait lui aussi prôné une poursuite de la lutte armée.

« Pour nous, la lutte politique et la lutte armée sont liées (...) Nous demandons au CNP d'adopter ce choix », avait déclaré le chef du FDLP dans les couloirs du Club des pins.

Le FDLP a mis en pratique sa politique en effectuant une tentative d'infiltration en Israël dimanche, à partir de la frontière syrienne. Le mouvement de Nayef Hawatmeh a annoncé la mort de six soldats israéliens et de trois fedayine, Tsaïhal faisant état, de son côté, de trois Arabes tués.

À l'autre extrême de l'échiquier palestinien, le diplomate Nabil Amr a affirmé à Reuter que le moment était venu de changer en profondeur l'exécutif de la centrale. « Nous devons renouveler notre politique et nos dirigeants, et Yasser Arafat devrait personnellement prendre la tête de ce changement », a déclaré Nabil Amr qui, à 43 ans, représente l'OLP à Moscou.

« Je partage totalement l'analyse du secrétaire d'État américain James Baker quand il estime que les Palestiniens doivent saisir cette chance unique qu'offre la conférence de paix (...) Les Palestiniens doivent amorcer une coopération sérieuse avec les Américains sur cette question », a-t-il dit.

Selon ses collègues, Nabil Amr incarne une nouvelle génération de pragmatiques dont le réalisme contraste avec les déclarations passionnées de la vieille garde palestinienne.

Peu avant que George Habache ne prenne la parole pour dénoncer les États-Unis « ennemis de notre cause », un proche conseiller d'Arafat a déclaré à Reuter que le chef du FPLP et ses pairs étaient des « patriotes qui sont dépassés ».

« La réponse palestinienne est oui à la conférence si nous avons suffisamment de garanties. Il ne s'agit pas de prétextes pour un refus, mais de conditions raisonnables pour participer (aux négociations) », a expliqué Nabil Saath.

Pendant que les débats vont bon train à Alger, la diplomatie palestinienne suit son cours. De source proche de l'OLP, on a appris que deux représentants des territoires occupés, Faïçal Hussein et Hanane Achraoui, avaient reçu l'instruction de se rendre aux États-Unis pour de nouveaux entretiens avec James Baker. Tous deux sont devenus des interlocuteurs privilégiés du secrétaire d'État à la faveur de ses sept missions du paix au Proche-Orient depuis le mois de mars.

De source palestinienne, on précise que l'OLP souhaite de nouvelles clarifications écrites des États-Unis avant d'arrêter sa position sur le processus de paix. Celle-ci transparaîtra largement à travers l'élection du nouveau Comité exécutif de la centrale, qui doit être renouvelé et étoffé dans la semaine.

Par ailleurs, le premier ministre israélien Yitzhak Shamir et son ministre de l'Habitat Ariel Sharon ont lancé hier un plaidoyer en faveur de la colonisation, à l'occasion de l'inauguration de Tsur Ygal, une localité située au bord de la ligne verte séparant Israël des territoires occupés, côté israélien.

« Tous les territoires (occupés) nous appartiennent. Les territoires sur lesquels nous pouvons construire seront peuplés de juifs à perte de vue », a affirmé M. Shamir devant une foule de nouveaux immigrants juifs soviétiques.

M. Shamir a également déploré qu'il lui soit nécessaire de lutter pour poursuivre la colonisation. « Il est bizarre que dans un pays comme Israël il faille créer un lobby en faveur de la colonisation, a-t-il dit, ajoutant : Il faut être solide comme un roc pour obtenir la libération de nos terres ».

Sur le même ton, M. Sharon a déclaré : « En 1991, chaque juif qui veut l'existence de l'État d'Israël n'acceptera jamais un nouveau livre blanc », dans une référence à la restriction de l'immigration des juifs en Palestine décidée par le gouvernement britannique le 27 mai 1939.

« C'est peut-être parce que nous n'avons pas imposé des limites précises ou exposé clairement nos positions sur les ingérences dans nos affaires intérieures » que s'exercent les pressions actuelles, a ajouté le ténor de la droite nationaliste faisant allusion à la politique américaine.

L'otage Jack Mann libéré après 865 jours de détention

DAMAS (Reuter) — L'otage britannique Jack Mann, enlevé en mai 1989 au Liban, a été libéré hier soir par ses ravisseurs.

« C'est magnifique d'être libre », a-t-il dit peu après avoir été remis à l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Syrie dans les locaux du ministère syrien des Affaires étrangères.

« On ne m'a jamais fait un pareil accueil de toute ma vie », a-t-il ajouté avant de retrouver sa femme Sunnie dans la capitale syrienne.

À 77 ans, Jack Mann, un ancien pilote de chasse, était le doyen des otages occidentaux au Liban. Il aura passé 865 jours en détention aux mains de l'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR), un groupuscule pro-iranien.

La télévision britannique a montré des images des premiers moments de liberté de l'ancien otage qui, les yeux fermés et les cheveux longs, apparaissait un peu hagard.

S'exprimant avec difficulté, il a déclaré qu'il avait perdu la voix parce que ses ravisseurs ne lui permettaient pas de parler.

« Pendant plus de deux ans et demi, on m'a tellement dit Ne fais pas ci, ne fais pas ça, ne parle pas, reste tranquille, que j'ai perdu la voix », a-t-il expliqué.

L'OJR, qui avait annoncé l'immersion de sa libération dans la journée, l'a présentée comme le fruit des efforts du secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar.

À New York, un porte-parole de l'ONU a déclaré que le secrétaire général était « encouragé par ce nouveau pas dans un processus qu'il (espérait) voir déboucher sur une solution complète, rapide et satisfaisante

des problèmes de toutes les personnes détenues et portées disparues ».

Le président George Bush a dit espérer qu'elle soit suivie de celle des cinq Américains encore détenus au Liban. « J'espère que c'est vrai et que ce n'est pas la fin de ce programme de libération », a-t-il dit aux journalistes.

À Londres, le premier ministre britannique, John Major, s'est dit ravi de la nouvelle.

L'OJR a souligné que sa décision de le libérer était un signe de soutien à la mission de Javier Perez de Cuellar pour obtenir un échange global prisonniers-otages au Proche-Orient.

Jeudi dernier l'OJR avait réclamé la libération par Israël de vingt nouveaux détenus arabes parmi les quelques 300 qu'elle détient. L'État hébreu a élargi 51 prisonniers arabes ce mois-ci, mais avait refusé de céder à cette nouvelle demande.

Huit occidentaux — outre les cinq Américains, deux Allemands et un Britannique — sont toujours séquestrés au Liban. On pense qu'un neuvième, un homme d'affaires italien, est mort.

Hussein Moussawi, haut responsable du Hezbollah, a déclaré qu'un otage américain pourrait être libéré à la suite de Jack Mann.

« Il est possible qu'un Américain soit relâché (...) et cette possibilité peut être proche ou lointaine », a-t-il dit à la presse.

Pilote de Spitfire pendant la Seconde Guerre mondiale, décoré de la médaille de guerre, Jack Mann menait une retraite sans histoire à Beyrouth lors de sa capture le 12 mai 1989.

La Croatie durcit le ton

ZAGREB (Reuter) — Le premier ministre de Croatie a déclaré hier que le retrait total des troupes fédérales de son territoire était une condition préalable à une paix durable, rapporte l'agence Tanjug.

Au terme d'une réunion du conseil des ministres croate, Franjo Greguric a souligné que c'était la première fois que son gouvernement exigeait avec autant de fermeté le départ des soldats fédéraux, souligne l'agence.

« C'est une condition préalable à une paix permanente », a-t-il dit.

La Croatie avait auparavant accusé l'armée fédérale d'avoir commis une grave violation du cessez-le-feu qui marque « une escalade du conflit » lors d'un raid contre la ville de Vinkovci.

Le chef de la police de la ville, située près de la frontière serbe, a déclaré par téléphone à Reuter que les avions fédéraux avaient attaqué par vagues pendant cinq heures. « C'était horrible », a-t-il dit.

À Zagreb, le ministre de l'Information croate, Branko Salaj, a affirmé que l'armée de l'air fédérale avait lâché du napalm et des bombes

à fragmentation sur la ville. Les bombardements ont provoqué des incendies et fait de nombreuses victimes, a-t-il dit.

Ces affirmations n'ont pu être confirmées de source indépendante. Mais si elles s'avèrent, le raid constituerait l'incident le plus grave survenu depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu entre les forces croates et serbes, dimanche après-midi.

De l'avis même de Branko Salaj, la Croatie a connu de lundi à hier sa nuit la plus calme depuis des semaines. Outre le raid contre Vinkovci, des tirs de mortier ont cependant été signalés par Radio-Zagreb à Lovinac, dans le sud de la Croatie, et à Laslovo, dans le centre.

Ce respect d'ensemble de la trêve fait penser à certains diplomates que les conditions sont réunies pour une initiative internationale. Ils disent douter que la trêve puisse tenir si elle n'est pas renforcée rapidement par des mesures politiques et diplomatiques.

Une telle initiative pourrait venir du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a inscrit à son ordre du jour d'hier l'examen d'un projet de résolution présenté par la France, la Grande-

Bretagne et la Belgique.

Le texte recommande un « embargo total » des ventes d'armes à la Yougoslavie mais ne mentionne pas l'envoi de casques bleus, réclamé lundi soir par l'Union de l'Europe occidentale.

Observateurs et diplomates font valoir que Serbes et Croates campent sur la ligne de front.

À Zagreb, on rapporte de source croate que le président fédéral Stipe Mesic, qui est de nationalité croate, tente d'organiser une réunion de la présidence collégiale pour discuter du renforcement de la trêve, du retrait des troupes serbes et de la mise en place d'un dispositif de sécurité en Bosnie-Herzégovine.

On précise cependant que Stipe Mesic refuse de se rendre à Belgrade et demande à ses collègues de le rejoindre à Zagreb ou à Ljubljana, sur la cote Adriatique.

Les forces croates ne semblent toujours pas avoir rempli l'engagement de lever le blocus des casernes fédérales qu'elles avaient pris dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu en échange d'un arrêt de l'offensive fédérale.

La Géorgie décrète l'état d'urgence

TBILISSI (Reuter) — Le président géorgien Zviad Gamsakhourdia a décrété l'état d'urgence hier à Tbilissi, la capitale de la république.

Cette décision, a-t-il dit, est dictée par les actions illégales de l'opposition. L'état d'urgence, qui entrera en vigueur aujourd'hui, ne comprend pas de couvre-feu, a déclaré Zviad Gamsakhourdia lors d'une conférence de presse.

Il a rejeté tout recours à la force, notamment pour expulser des opposants qui occupent le siège de la télévision à Tbilissi.

« La situation est tendue en Géorgie. Il y a eu une junte contre le président et le Parlement. Ils ont formé un groupe militaire hors-la-loi qui a été impliqué dans de nombreux actes illégaux », a-t-il ajouté.

« Nous les ferons quitter le bâtiment, mais il n'y aura ni coups de fusils ni usage de la force. Cela aura

lieu après la mobilisation de l'opinion publique. La population elle-même l'exigera », a-t-il affirmé.

L'opposition fait preuve d'une grande détermination, bien décidée à poursuivre sa campagne pour obtenir l'éviction du président Gamsakhourdia, en qui elle voit un dictateur.

L'ancien premier ministre Tengiz Sigua, limogé par le président, a demandé une réunion extraordinaire du Parlement.

De nombreux députés de la coalition de la Table ronde, favorable à l'origine à Zviad Gamsakhourdia, ont changé de camp. L'opposition semble donc confiante de pouvoir réunir la majorité des deux tiers nécessaire pour évincer le président.

Selon Tengiz Sigua, la convocation du Parlement permettrait de désamorcer la menace d'un conflit armé, après les déclarations, qu'il juge bel-

liqueuses, du président Gamsakhourdia.

Une série d'entretiens entre le gouvernement et les dirigeants d'opposition n'ont donné aucun résultat.

La tension continue de monter à Tbilissi. Des coups de feu hier à l'aube aux abords du siège de la télévision ont, pendant quelques heures, semé un vent de panique dans la capitale.

De nombreux Géorgiens craignent que le président Gamsakhourdia, qui jouit encore du soutien de la population des zones rurales, ne fasse usage de la force pour reprendre le contrôle des bâtiments occupés par l'opposition.

Le président, les traits tirés, n'a pas annoncé avec précision les mesures qu'il comptait prendre, évoquant simplement « des contrôles plus stricts ».

FELLOW

En reconnaissance de services éminents rendus à la profession, le Bureau de l'Ordre des comptables agréés du Québec décerne le titre de Fellow à

Sam Abramovitch, FCA
Membre du Conseil d'administration
United Westburne
Montréal

Roland Chagnon, FCA
Administrateur honoraire
Lallemant Inc.
Montréal

Gilles Cossette, FCA
Associé
Poisson Thibault - Peat Marwick
Thorne
Sept-Îles

Claude Gauthier, FCA
Associé directeur
Raymond, Chabot, Martin, Paré
Bie et Rimouski

Michael J. Hayes, FCA
Associé
Coopers & Lybrand/Laliberté Lanctôt
Montréal

André Latulippe, FCA
Président-directeur général
Groupe Solidarité-Unique
Québec

Raymond E. Lavoie, FCA
Président et directeur général
Société des établissements
de plein air du Québec
Québec

Fernand E. Leblanc, FCA
Sénateur
St-Laurent

Pierre L. Legault, FCA
Associé
Petrie Raymond
Montréal

Philip C. Levi, FCA
Associé
Bessner Gallay Schapira Kreisman
Montréal

Jean-Pierre Ménard, FCA
Associé
Ménard et Associés
Montréal

Louis Rochette, FCA
Vice-président du conseil
d'administration
SOCANAV
Québec

Montréal, le 11 septembre 1991



Comptables
agréés
du Québec

La remise des parchemins aura lieu le vendredi 25 octobre 1991, au Club Saint-Denis de Montréal, à l'occasion d'un dîner.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télé: 05 268656
Fax: (514) 845 7874
Tel: (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SMART & BIGGAR
AVOCATS

FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

4 Place Ville Marie, suite 606,
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Fax-similé (514) 954-1396

MONTRÉAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

DES QUESTIONS SUR L'AVENIR DU CANADA?

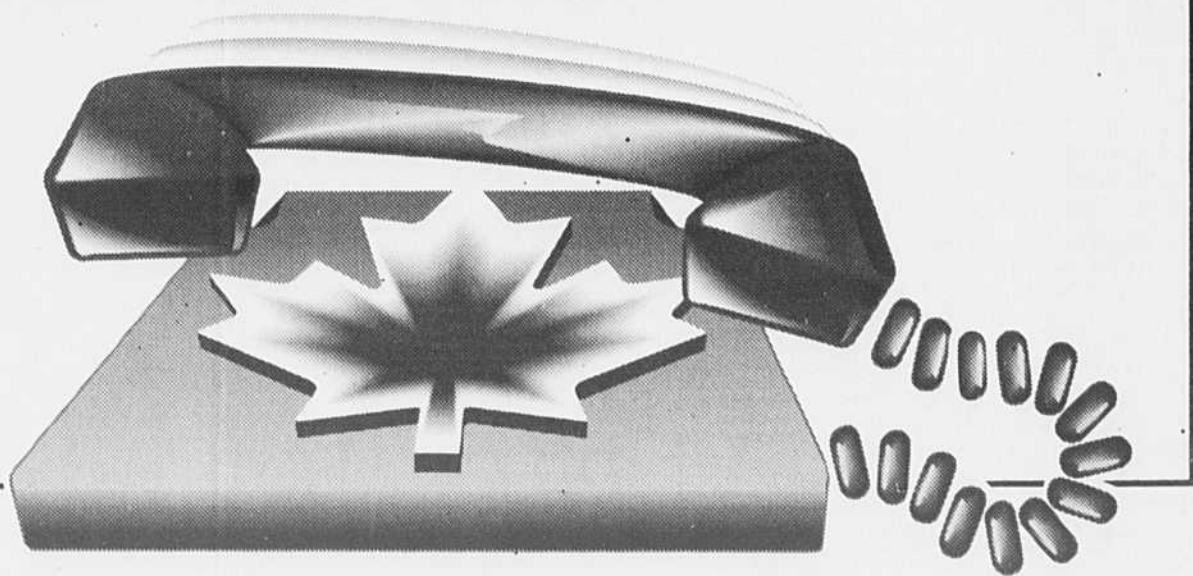
Pour plus de renseignements concernant la réforme constitutionnelle telle que proposée par le gouvernement fédéral, appelez sans frais :

1-800-561-1188

Personnes sourdes ou malentendantes :
1-800-567-1992 (ATS/ATME)

Canada

Bâtir ensemble l'avenir du Canada



ÉDITORIAL

Le Canada, dans le vif du sujet

NOUS VOICI, enfin, dans le vif du sujet. Tous les petits jeux constitutionnels auxquels se sont adonnés le Canada et le Québec, depuis le milieu du siècle, n'étaient que les préliminaires d'une rencontre qu'on éludait sans cesse, celle qui décidera de la répartition des pouvoirs au sein de la fédération canadienne. La proposition que le premier ministre du Canada a déposée hier pour discussion d'un océan « à l'autre et à l'autre » — comme on dit désormais pour inclure les nations nordiques — est enfin explicite à cet égard. Elle fait d'emblée basculer le débat vers le thème de « l'union économique », en proposant un troc fédéral-provincial de pouvoirs qui ébranle déjà les capitales. C'est en l'examinant que le Québec saura s'il désire encore vivre en « union politique » avec le Canada.

En scrutant ces propositions de la « dernière chance », le Québec avance au moins d'une certitude : en gros, et quelles que soient les retouches que les prochains mois de discussion y apporteront, la proposition fédérale est le maximum de ce que le Canada pourra « offrir ». Le ministre chargé des Affaires constitutionnelles, M. Joseph Clark, et son équipe sont allés au bout de ce qui est humainement possible, au cours des derniers mois, pour réconcilier les exigences contradictoires des Canadiens. Ils ont tenté la quadrature du cercle, et remis un document complexe que les exégèses expertes compliqueront encore. Tous ceux qui décideront formellement de son sort — les premiers ministres des provinces, les partis d'opposition aux Communes — ont réagi hier prudemment ou positivement (sauf le Bloc québécois évidemment) ; mais aucun ne s'est demandé si le Québec y trouvait son compte. D'emblée, pour tout ce monde, la question est de savoir si le Québec en a trop, et si le Canada en a assez. La ligne, donc, s'arrête à peu près là où le gouvernement fédéral vient de la tracer. Et pour longtemps, sinon pour toujours.

★ ★ ★

Il faudrait bien de la présomption pour juger d'emblée de la valeur de ce document, le plus imposant jamais remis aux Canadiens, par le nombre de sujets qu'il aborde et de changements qu'il propose. Nous y reviendrons au fur et à mesure du déroulement du débat, en nous rappelant toutefois que le Québec doit éviter l'erreur de 1987. Avant de se lier à une proposition, avant de l'approuver, il faut attendre qu'elle ait trouvé sa forme finale et qu'un nombre suffisant de provinces la ratifient de façon crédible. On aura beau, comme ce fut le cas hier, faire jouer les violons, prier les Québécois de joindre les choeurs, et entonner le chant des vertus théoriques du fédéralisme en général et des talents canadiens en particulier, l'après-Meech ne laisse pas de place aux grands paris sentimentaux. Le Canada doit mener sa dynamique de groupe, aboutir à un consensus s'il le peut : c'est alors seulement que le Québec décidera, ou non, de joindre le défilé.

Telle est la stratégie que l'Assemblée nationale a adoptée et elle ferait mieux de s'y tenir. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à observer le tourbillon qui commençait déjà à entraîner la proposition fédérale hier, quelques heures après son dépôt. Il y a bien plus de questions que de réponses, et quelques énormes risques déjà apparents.

La nouvelle union économique

Contre une légère dévolution de pouvoirs aux provinces, Ottawa réclame pour le Parlement fédéral une nouvelle compétence exclusive, celle de « légiférer en toute manière qu'il déclare utile à l'efficacité de fonctionnement de l'union économique ». Même s'il soumet l'exercice de ce pouvoir à l'approbation, via un nouveau « Conseil de la fédération », de sept provinces représentant au moins 50 % de la population canadienne, le gouvernement fédéral tente là une percée majeure. Elle s'accompagne d'ailleurs explicitement d'une volonté de forcer les provinces à la concertation budgétaire, puisque le même Conseil conviendra aussi de « lignes directrices » qui toucheront les « politiques financières » des gouvernements.

C'est là une toute nouvelle façon de voir « l'union économique ». Dans toutes les discussions québécoises, même les plus fédéralistes, on se contentait généralement de souhaiter à ce chapitre la levée de toutes « les barrières » au commerce interprovincial, ainsi qu'à la mobilité des biens et des personnes. Même le Parti libéral du Canada, dont le chef Jean Chrétien s'inquiétait hier de l'affaiblissement du pouvoir central, n'a jamais osé proposer ce genre de coordination fédérale. Quant au droit de retrait qu'on laisse à des provinces éventuellement récalcitrantes, il est balisé et limité. Tout est prévu, y compris un organisme de surveillance, pour rendre la vie impossible aux dissidents. (On se demande si l'Ontario aurait pu, dans ces conditions, adopter son budget si fortement déficitaire et si décrié du reste du Canada.)

Grand champion de l'union économique, le premier ministre du Québec se retrouve donc devant une embrassade qui déborde. Pour maintenir les frontières ouvertes, et conserver des liens économiques, financiers, monétaires avec le Canada, faut-il non seulement reconnaître à Ottawa un immense droit d'initiative mais aussi négocier à perpétuité avec les autres provinces ? Faut-il passer sous les fourches de ce nouveau mécanisme de « gestion de l'interdépen-

dance » ? Le Conseil de la Fédération, qui imposerait même aux Assemblées législatives des conditions particulières pour exercer le droit de retrait, devient en pratique un troisième niveau de gouvernement, même si le document fédéral prétend le contraire. Les partisans du fédéralisme renouvelé n'en demandaient peut-être pas tant, et la proposition fédérale risque dès lors de se retourner contre eux.

La répartition des pouvoirs

C'est ce chapitre que liront avec le plus d'intérêt les partisans du rapport Allaire, le programme constitutionnel du Parti libéral du Québec qui proposait une importante dévolution de pouvoirs. Les provinces n'obtiennent qu'une nouvelle compétence exclusive sur la formation de la main-d'oeuvre. Mais Ot-

Le Québec ne saurait être rassuré, loin de là

tawa se réserve le soin de définir les « normes » en cette matière, « par le biais de son nouveau pouvoir de gestion de l'union économique ». Une compétence partagée, à propos d'immigration, sera reconnue comme le prévoyait l'accord du lac Meech. Et on pourra inscrire dans la Constitution des accords semblables en matière culturelle, bien qu'il ne soit pas question de retrait fédéral des grandes institutions comme Radio-Canada, Téléfilm-Canada, ou le Conseil des Arts.

LE DEVOIR révélait récemment les espoirs qu'entretenait encore l'été dernier le gouvernement du Québec, en préparant un livre vert touchant aux communications et par là à la culture. La route est désormais plutôt bloquée. Certes, le Québec pourrait faire inscrire dans la Constitution son droit à s'occuper de culture, qui ne lui a jamais été contesté. Mais sur le front, aujourd'hui premier, des communications, il peut oublier ses prétentions. Il n'aura aucun pouvoir de réglementation ni de droit de regard sur le développement, chez lui, de la panoplie contemporaine des médias électroniques. Tout au plus parlera-t-on de consulter les provinces avant l'émission de licences, et de « régionaliser » certaines activités du Conseil de la radiodiffusion ou des télécommunications canadiennes (CRTC). Radio-Québec pourra aussi devenir, doit-on comprendre, une télévision générale plutôt qu'éducative. Mais c'est tout pour la souveraineté culturelle, et c'est mince. Le Québec aura même perdu espoir, ne serait-ce qu'au nom de sa participation directe aux organismes de la francophonie internationale, de se voir reconnaître formellement quelque compétence en matière internationale.

Le retrait auquel Ottawa se dit disposé dans les domaines du tourisme, de la foresterie, des mines, des loisirs, du logement et des affaires urbaines est certes le bienvenu. Mais l'offre est assortie de conditions exprimées de façon trop vague, et qu'il faudra voir de plus près.

Reste la remise aux provinces des pouvoirs résiduels et il faudra examiner, dans ce cas, à quelles conditions elle se fera, pour qu'elle ne ressemble pas à un simple déléstage.

La Charte des droits et la société distincte

On croyait que la clause de la « société distincte » serait à nouveau au coeur des passions, mais il est clair que le Québec, s'il veut préserver et promouvoir sa distinction, devra s'intéresser plutôt aux circonvolutions de la nouvelle proposition de « gestion de l'union ». C'est là que se définiront, concrètement, sa marge de manoeuvre et son degré d'autonomie.

Pour en finir avec Clyde Wells, le premier ministre de Terre-Neuve qui voyait un monstre derrière chaque lettre de la « société distincte », Ottawa l'a définie clairement. On en reconnaît l'existence dans le préambule de la Constitution, et on en fera une clause interprétative de la Charte des droits, mais elle signifiera trois choses seulement : la langue, la culture, et le Code civil.

On ne saurait blâmer M. Mulroney d'avoir rendu ici aux nationalistes québécois la monnaie de leur pièce car ce sont eux qui, au moment des premières audiences publiques sur l'accord de Meech, en 1987, réclamaient haut et fort de préciser que la société distincte était d'abord de langue française. « Définir en droit, c'est limiter », répliquaient en choeur MM. Bourassa et Rémiard, en soutenant que le concept de « société distincte » devait rester évolutif, et protéger aussi bien les institutions sociales et économiques, présentes et futures, du Québec. Il leur faut vivre, aujourd'hui, avec la « limitation » qu'ils refusaient hier. Et Clyde Wells n'est toujours pas content ! Il voudrait désormais être sûr que la protection de la langue française, de la culture et du Code civil québécois n'empêche d'aucune façon la libre circulation des biens et des services, aussi prévue à la nouvelle Constitution. En finira-t-on un jour ?

Sur ce sujet, la discussion devient tout doucement académique. De 1987 à 1990, le gouvernement du Québec faisait de cette clause une grande victoire, en soutenant qu'elle était la pierre d'angle de la deuxième étape de réforme constitu-

tionnelle, qui porterait sur la répartition des pouvoirs. Les étapes étant fusionnées, et les pouvoirs étant au coeur du débat, la clause de la « société distincte » devient une sorte de protection passive d'acquis historiques. Elle n'est pas négligeable, loin de là, mais elle n'a plus le potentiel qu'on lui prêtait hier.

Le Québec devrait accueillir favorablement, par ailleurs, le nouveau chapitre de la Charte des droits qui touchera aux droits des autochtones, en mettant en marche un processus de définition de leur « autonomie gouvernementale ».

Quant au « droit de propriété », le seul nouveau « droit social » à être inclus dans la Charte, on pourra laisser à l'Ontario le soin de mener le débat. Ce n'est pas une mince ironie que les néo-démocrates de ce pays, qui réclamaient une immense charte des droits sociaux en sus de la Charte existante, se retrouvent devant l'enchevêtrement des droits du capital ! Ottawa aurait voulu se livrer à un brin de provocation, à la veille d'élections provinciales où le NPD a bien des espérances, qu'il n'aurait pas fait mieux.

Les institutions fédérales

Le projet d'Ottawa ne pouvait oublier la réforme du Sénat, qui s'annonce majeure. Il sera élu au suffrage universel, il représentera les provinces selon une formule « équitable » sinon égale, il sera efficace.

Le Québec a toujours réservé son jugement devant cette réforme, ardemment désirée dans l'Ouest et dans la région atlantique. Il y a là, bien sûr, de l'espace pour un compromis important, si d'autres vœux québécois étaient comblés. Il faut désormais examiner, beaucoup plus sérieusement qu'autrefois, les effets de la création d'une seconde Chambre élue, d'une sorte de gouvernement fédéral parallèle, aussi régional qu'il soit d'inspiration.

Pour atténuer la résistance québécoise, le document, empruntant encore à Clyde Wells et à ses amis, propose d'exiger une « double majorité » au Sénat, quand on adoptera des mesures touchant à la langue et à la culture. Mais la double majorité linguistique, appliquée au Canada, serait rien moins qu'un panier de crabes. Le sachant, les stratèges fédéraux se gardent bien de dire s'il s'agit d'exiger une majorité de votes québécois et une majorité de votes canadiens, ou si la double majorité sera celle de sénateurs francophones, et de sénateurs anglophones. Autrement dit, faudrait-il que le Québec obtienne le soutien de sénateurs francophones des autres provinces pour bloquer une mesure linguistique qu'il refuserait ? C'est certes ce qu'on a en tête, dans le reste du Canada, quand on s'accroche à cette formule pour se montrer bon prince envers les Québécois, et leur faire accepter la réforme du Sénat.

Quant à la Cour suprême, le document n'en traite pas ou si peu, parce qu'il préfère éviter pour l'instant les changements qui requièrent l'unanimité des provinces. Cela souligne à nouveau, s'il en était besoin, que le fameux « droit de veto » du Québec ne peut non plus lui revenir, puisque toute modification à la formule d'amendement constitutionnel exige aussi l'unanimité. Le retour à Meech, en ce sens, n'est pas complet. Mais on se souviendra aussi que la formule de Meech, à ce chapitre, était un corset fort discutable, et qu'on pourrait certes trouver mieux si tout le reste faisait accord.

★ ★ ★

Le seul veto concret du Québec, pour l'instant, c'est celui qu'il détient sur l'ensemble de ce projet, quand il aura été moulu, défait, refait par l'opinion canadienne, par les partis d'opposition aux Communes, par les autres pouvoirs provinciaux. C'est pourquoi il faut suivre avec un soin méticuleux les débats qui s'engagent, et fouiller chaque recoin des arrangements nouveaux qui viennent de jaillir des récents chocs internes au sein du gouvernement conservateur.

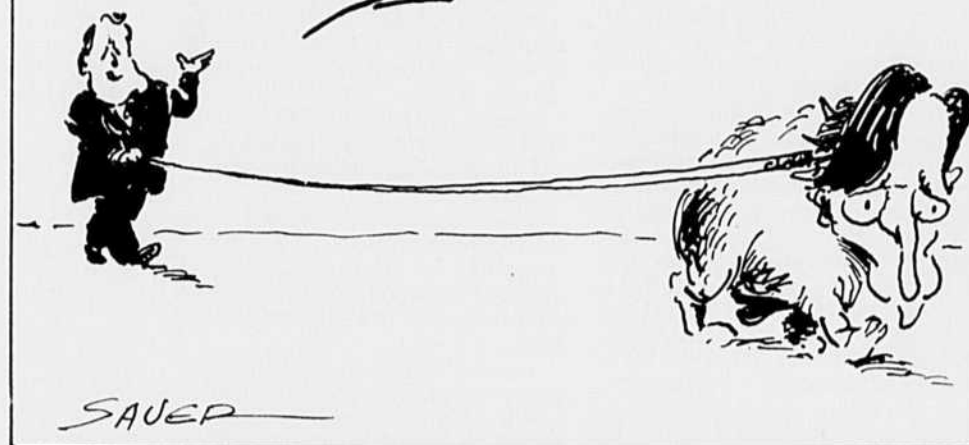
Il faudra, aux ministres québécois qui se sont ralliés en maugréant à cet édifice qui est aussi un labyrinthe, bien de l'auto-suggestion pour se convaincre vraiment qu'ils ont eu raison.

Sur deux grands thèmes, qui traversent tout le document, le Québec ne saurait être rassuré, loin de là.

La proposition de « gestion de l'union économique » paraît, à première vue, une offensive de centralisation contraire à tout le consensus québécois, qui réclamait aussi une bonne part d'autonomie dans le champ économique. La dévolution de pouvoirs, en d'autres domaines et particulièrement pour la culture et les communications, est trop faible pour équilibrer pareil troc.

La structure générale du document révèle partout un danger de folklorisation de la question québécoise. Dans le préambule, dans la Charte, dans la nouvelle répartition des pouvoirs, les aspirations du Québec sont partout réduites à une simple protection de « langue et culture » comme si le Québec contemporain ne réclamait aucun autre levier pour assurer son propre développement. C'est certes l'idée que s'en font bien des Canadiens — prêts à des concessions symboliques pour que les Québécois se « sentent bien » au Canada, qu'ils chantent leurs chansons, et gardent quelque souvenir de la Nouvelle-France. Mais c'est un malentendu qu'il faut dissiper le plus rapidement possible. Car il a été, jusqu'à maintenant, le cimetière de tous les projets constitutionnels canadiens. Il y reste encore de la place.

LISE BISSONNETTE

UN QUÉBEC
DISTINCT......DANS UN
CANADA
DISTANT.

Ariane Émond

Face lift constitutionnel

UNE FOIS de plus, l'Histoire vient de nous rattraper au détour. Avec le dépôt, hier, de ce canevas de propositions destinées à revampier le pays — et à se faire les dents en attendant le plat de résistance plus coriace du printemps prochain —, le Canada risque de ne plus jamais être le même. Si le cabinet Mulroney feint la satisfaction et carbure à l'unité, les jours qui suivent finiront par étaler les plaies que ce compromis tente de camoufler. Il faut se rappeler que le sous-texte de ces 28 propositions historiques demeure, bien simplement : « Give Canada a chance. Again ».

Forcé de mettre de l'eau dans son vin par le Québec et les autochtones qui menacent l'intégrité territoriale canadienne, le gouvernement Mulroney — pour ouvrir le bal de ce *Canada Round* — esquisse quelques entrechats élaborés, sous le thème de « décentralisation et société distincte », en prenant soin d'ajuster ses genouillères. Faut-il le rappeler, d'ici un an, tous les coups seront permis. Si, comme se plaît à le dire le premier ministre fédéral, cette « base de discussion est perfectible », elle peut se retrouver, aussi, très largement racornie. Il paraît assez clair déjà que le renforcement économique du pouvoir central n'a pas de quoi faire jubiler le Québec longtemps.

Au nom de l'unité qui est un leurre canadien tenace, et au nom de l'urgence de faufler le pays *coast to coast* (ou coûte que coûte) pour qu'il ne se démaille pas trop vite, on nous assénera bien des discours creux et des jambettes, prochainement, avant de nous convier au supplice de la question. J'appelle, personnellement, ce moment de tous mes vœux. Qu'on nous consulte vraiment et que ça compte. Pour Robert Bourassa, tous les rapports de commissions n'auront jamais la pesanteur d'une élection, même complémentaire. Référendum ou élections anticipées, quand viendra le poids de tracer notre X, nous sentirons le poids de l'Histoire sur nos crayons.

C'est bien ce que Brian Mulroney a cherché à faire comprendre hier devant la Chambre, ne lésinant pas sur les « nos enfants et les enfants de nos enfants à qui nous voulons léguer un nouveau Canada, pour ce nouveau siècle ».

MAIS, je parle d'autre chose. En 80, majoritairement, les Québécois ont dit *non* au Québec. Une partie a fait sa croix en faveur du Canada mais l'immense majorité a eu peur du défi indépendantiste. Peu convaincu, collectivement, de notre bon droit d'être maître ici, de manière significative, nous n'avons pas cru en nos propres moyens. Quelle que soit la façon dont nous négocierons nos rapports futurs avec le Canada, ce fait historique demeure. D'autres aussi.

À plusieurs reprises dans l'Histoire, les moyens d'assumer son caractère distinct ont été soutirés puis rendus aux francophones d'Amérique. La cha cha cha politique n'est ni une invention du siècle, ni encore démodé. Hier, Brian Mulroney se faisait fort de redonner au Québec les moyens d'assurer « sa sécurité culturelle et non plus de l'entraver » et de clamer que « les aspirations du Québec sont légitimes ». Bon, ravie de l'entendre.

Pas si difficile de prévoir, pourtant, comment cet aspect fondamental du projet d'un Canada nouveau et meilleur — poura obtenir l'accord de sept des 10 provinces. Par la peau des fesses, si cela est. Une majorité de Canadiens anglais (63 %) est ouvertement contre le caractère distinct du Québec. 69 % sont prêts à avaler le symbole « si ça ne veut rien dire et surtout aucun pouvoir spécial », comme le montrait un sondage Angus Reid-Le Soleil samedi. Des dièses émus de Brian Mulroney vont vite virer en grincements de dents.

EN 1980, les Québécois ont choisi d'ignorer ce privilège que peu de populations actuelles peuvent s'offrir, celui d'inventer un pays à leur ressemblance. Ils ont choisi de s'accommoder de celui des autres. De « trouver notre niche dans la société canadienne », comme Brian Mulroney vient de nous le suggérer à nouveau. Avec les ratés qu'on connaît. Nous laisserons-nous tenter par un autre beau

risque ? Comme jamais depuis les hoquets de Meech, il s'impose qu'on y regarde à deux fois. Cette « dernière chance pour le Canada » est peut-être bien, aussi, une ultime chance pour le Québec.

Pour éviter toute réaction émotive, comme le dit si candidement Robert Bourassa, en bon père condescendant, nos deux gouvernements vont utiliser tous les ressorts de la rhétorique démagogique pour nous faire patienter d'ici l'automne prochain. Pourtant, nous allons devoir faire face à la musique, tôt ou tard. Nous allons devoir trancher encore une fois l'inconfortable dilemme : tout compte fait, préférons-nous vivre en dedans ou en dehors du Canada ? Adopterons-nous la politique du moins pire ou risquerons-nous de faire le saut et de construire même si la perfection n'existe pas ?



Aurons-nous assez d'imagination, de passion et de fierté pour nommer « les frontières de nos rêves » pour reprendre l'expression du Refus Global, ou allons-nous nous glisser dans les utopies de ceux qui les articulent mieux que nous ? Comme jamais me semble-t-il, nous devons sortir de notre désabusement et participer au débat social qui vient d'être relancé, et obliger, vite, le gouvernement Bourassa à se présenter devant la population, dans des délais raisonnables. Pour que nous prenions position. Il n'est pas évident que nous avons tant à gagner en nous soumettant d'abord à tout ce cirque de négociations et de consultations pan-canadiennes.

Les tergiversations constitutionnelles empoisonnent nos rapports avec les anglophones et les nouveaux arrivants et finissent par dégoûter tout le monde du débat politique, tellement il paraît stérile et loin de nous. Nous devons décider qui nous sommes et où nous logeons. Nos hésitations nous ratatinent et nous condamnent à nous justifier *ad nauseam*.

La question qui se pose maintenant est simple : voulons-nous d'un Canada revampé plus centralisateur qu'il ne s'annonce, un Canada qui veut sauver sa peau et à se défaire élégamment du nationalisme québécois (« une société distincte mais au sein du Canada u-n-i ») à lourdement répété Brian Mulroney hier ? Ou, préférons-nous nous donner le trouble de construire, ensemble, sur ce territoire et avec tous ceux et celles qui y vivent, quelque chose qui nous forcera à nous dépasser, qui nous obligera désormais à nous en prendre qu'à nous-mêmes si nous ne sommes pas satisfaits ?

NOS PLUS GRANDS défis demeureront la motivation des nouveaux arrivants à un projet de société enthousiasmant pour eux aussi et nos relations avec les 10 nations autochtones sur notre territoire. Mais, quoi qu'il advienne, nous ne pouvons plus reporter ces questions cruciales. Ce matin, à Québec, une commission constitutionnelle mixte, composée très majoritairement de quadragénaires masculins et blancs en complets trois pièces semblables à ceux qui ont concocté *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* —, commencera sa dissection des offres fédérales. Ailleurs, la commission spéciale sur le renouvellement du Canada commencera à prendre le pouls de tout le monde et de son père, une opération marathon qui occupera ses 30 membres pendant cinq longs mois.

Nous savons pourtant, d'ores et déjà, qu'une bonne partie des Canadiens pensent que le Québec bluffe et qu'il finira par rentrer dans le rang si on lui fait assez peur. Nous ne pouvons pas effacer le passé. Nous devons vivre avec et admettre que, notamment, le référendum de mai 80 a confirmé l'impression que beaucoup de gens au Canada anglais ont de nous. Des êtres tièdes, déguisés en extrémistes.